

# Sommaire

Préambule .....	3
Article 1 : Objet du contrat .....	5
Article 2 : La structuration des contrats .....	5
Article 3 : Durée du contrat .....	6
Article 4 : Les objectifs de Bordeaux Métropole et leur déclinaison opérationnelle 2021-2023.....	7
Article 5 : Les perspectives de développement d'Alain Anziani .....	12
Article 6 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat.....	28
Annexes.....	33
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des actions par niveau d'enjeu	
Annexe 2 : Fiches action	



# Préambule

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de la commune sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés. La démarche de co-développement, initiée en 2009, est aujourd'hui structurante et incontournable dans les relations entre Bordeaux Métropole et les communes. Elle a démontré son efficacité dans la mise en œuvre des ambitions vers le développement d'un territoire harmonisé, en permettant la déclinaison des politiques métropolitaines en feuille de route opérationnelle et concertée sur 3 ans.

La Métropole bordelaise possède un cadre de vie privilégié que dessinent une nature et un patrimoine remarquables. Son essor et son rayonnement depuis maintenant plusieurs années sont des atouts majeurs. Ils sont aussi générateurs de grands défis, qui incitent à inventer de nouveaux modes de vivre-ensemble, de nouvelles façons d'habiter la ville, de vivre les espaces naturels et de préserver voire développer les ressources agricoles, d'y travailler, de s'y déplacer et s'y divertir avec, pour ambition sous-jacente, le maintien d'une haute qualité de vie.

L'aménagement et le développement du territoire, dans une perspective de développement durable et maîtrisé, est une préoccupation majeure de la Métropole. Il vise le développement, la solidarité et la réduction des inégalités entre les différentes zones du territoire, mais également avec les territoires voisins.

Les contrats de co-développement sont les outils permettant une prise de décision partagée entre villes et métropole mais impliquant aussi les autres acteurs du territoire.

Cette nouvelle génération de contrats s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle mandature, qui se trouve confrontée aux enjeux climatiques, environnementaux, de santé et aux évolutions urbaines, auxquels les métropoles se doivent de trouver des solutions durables.

Cependant, cette cinquième génération de contrat de co-développement s'inscrit aussi dans la continuité des actions engagées précédemment, qui se poursuivent, au travers notamment de toutes les actions validées dans le cadre de l'avenant au contrat de co-développement 4. Les contrats 2021-2023 sont atypiques par leur courte durée, mais sont cependant très ambitieux, maintenant voire dépassant les ambitions des précédentes générations.

Elle est de plus, comme les générations précédentes, le résultat d'un travail fin de co-construction entre Bordeaux Métropole et les communes, qui démontre l'appropriation de cette démarche par l'ensemble des acteurs. Elle repose sur la mobilisation de tous, dans son élaboration ainsi que dans son suivi.

La réussite de la mise en œuvre de cette nouvelle génération réside dans notre capacité à faire avancer de manière concertée les projets communs tout en intégrant les contraintes techniques, réglementaires, juridiques et financières. Le travail de dialogue permanent sera essentiel pour rendre cet outil opérationnel toujours le plus efficient possible.



# Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Anziani, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain n° 2021- 526 en date du 23 septembre 2021,

# Et

La commune de Mérignac représentée par David Charbit, son Maire-adjoint, dûment habilité par délibération du Conseil municipal n° XXX en date du XXX,

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de préciser les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et la commune, sur le territoire de la commune, et de garantir la convergence des actions métropolitaines et communales.

Il vise à accompagner et cadrer les relations entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac, sur la base d'un partenariat négocié et des engagements réciproques.

## Article 2 : La structuration des contrats

Les contrats de co-développement 2021-2023 sont structurés en 3 niveaux d'enjeu. Ainsi chaque fiche action est rattachée à un de ces 3 niveaux d'enjeu suivants :

### Enjeu métropolitain

- Actions ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire de la métropole et hors métropole.
- Projets définis comme métropolitains.
- Actions découlant des accords-cadres (convention avec les partenaires).

### Enjeu intercommunal

- Actions se déclinant sur le territoire de plusieurs communes.
- Actions impliquant une continuité dans la mise en œuvre des politiques métropolitaines sur le territoire de plusieurs communes.

### Enjeu communal

- Actions se déclinant uniquement sur le territoire de la commune.

## Article 3 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 2 ans et 3 mois, à compter de son approbation en Conseil métropolitain et jusqu'au 31 décembre 2023.

# Article 4 : Les objectifs de Bordeaux Métropole et leur déclinaison opérationnelle 2021-2023

La mandature 2014-2020 a été marquée par la mise en place de la métropole avec la mutualisation ainsi que par la poursuite de grands projets structurants. La nouvelle mandature doit affronter de nouveaux défis : la transition écologique qui doit traverser l'ensemble des secteurs, le développement économique et la création d'emplois autour de ses grands pôles d'excellence comme l'aéronautique et le port, la liaison entre les deux rives et la mise en valeur de la rive droite, la coopération avec les territoires voisins tout en poursuivant les efforts concernant la mobilité ou le logement. Le fil rouge de ces nouveaux défis doit être la lutte contre les inégalités de toutes sortes. Cela nécessite de placer l'innovation au cœur de l'administration et de l'action métropolitaine, tout en veillant à respecter les identités communales et donc la diversité des communes.

Les thématiques et actions portées ou soutenues par Bordeaux Métropole dans le cadre des contrats de co-développement tiennent donc à la fois compte des grandes orientations de la mandature mais aussi des domaines d'intervention traditionnels de la Métropole, ainsi que des compétences plus récemment acquises.

La mise en œuvre de ce projet de mandature se déclinera dans les schémas directeurs et plans stratégiques dans chacune des différentes compétences métropolitaines, pendant toute la durée du mandat 2021-2026. Ces schémas ou plans encadrent des actions opérationnelles, déclinées dans les contrats de co-développement sur le territoire des communes.

Les contrats de co-développement 2021-2023 ont vocation à décliner en fiches-actions les principaux piliers du projet de mandature « Vers un nouveau cap métropolitain 2020-2026 - Pour une métropole proche de ses habitants, écologique et solidaire ».

## La Transition écologique pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la qualité de vie des métropolitains

### **Le plan 1 million d'arbres**

La plantation d'un million d'arbres sur le territoire métropolitain constitue une manifestation très concrète de la volonté de lutter contre le réchauffement climatique. Elle se déroulera sur dix ans avec une contribution de 3M€ par an de la métropole. Par délibération du 21 mai 2021, le Conseil métropolitain a invité les communes à s'associer à cette ambition et a fixé les conditions

financières de leur accompagnement. En complément, Bordeaux Métropole sollicite le mécénat et veut mobiliser l'ensemble de la population pour que ce projet devienne une responsabilité de l'ensemble de la métropole et non pas uniquement de notre institution. Pour piloter cette opération, une mission « 1 million d'arbres » a été créée au sein des services métropolitains.

### **Accompagner les communes dans leur politique patrimoniale**

Bordeaux Métropole propose aux communes un cofinancement d'audits énergétiques de leur patrimoine.

### **La 11ème modification du PLU**

Bordeaux Métropole a engagé en début d'année 2021, la procédure de 11<sup>ème</sup> modification du PLU, première étape vers la révision, l'objectif étant une entrée en vigueur du PLU modifié au plus tard début 2023. Cette modification contenue par les limites réglementaires permettra de procéder aux habituels ajustements souhaités par les communes. Elle s'inscrira dans un projet global de production de logements et de renaturation. Cette dernière ambition permettra de mieux protéger la nature et de favoriser sa présence dans les opérations d'aménagement pour répondre à l'urgence du défi du réchauffement climatique. Le recours accru au coefficient de biotope pourrait en être un des outils.

### **Un programme ambitieux pour le développement des énergies renouvelables**

Une feuille de route pour le déploiement des énergies renouvelables fixe des objectifs ambitieux pour la création de nouveaux réseaux de chaleur, le développement systématisé des équipements photovoltaïques ou encore la valorisation du biométhane issu des stations d'épurations.

### **Politique agricole**

La délibération du 19 mars 2021 crée un Fonds d'intervention pour l'agriculture locale qui permet d'accompagner la création d'exploitations agricoles sur le territoire métropolitain. Un appel à manifestation d'intérêt a été ouvert pour l'installation d'un agriculteur sur la commune de Parempuyre. La création d'un poste de chef de projet dédié à l'agriculture urbaine permet de poursuivre sur d'autres sites dont celui de La Jallère. Par ailleurs, l'Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain parc naturel et agricole des Jalles a franchi une étape décisive avec l'arrêt du projet par délibération en janvier 2021.

### **Un outil de pilotage : le budget de transition ou budget climat**

Bordeaux Métropole a retenu la méthode dite I4CE d'élaboration d'un budget climat, rebaptisé « budget de transition » visant à évaluer les impacts des dépenses sur le climat. L'évaluation des différents postes budgétaires permet de dégager des indicateurs extra-financiers qui donnent des informations nécessaires pour catégoriser les dépenses en « très favorable », « plutôt favorable », « neutre » ou « défavorable ». Le critère de la lutte contre le changement climatique (stratégie bas carbone) a été retenu pour le budget 2022 et la réflexion sur de nouveaux indicateurs, relevant de volets sociaux ou environnementaux, sera ouverte pour les années suivantes.

## **Des Mobilités pour améliorer la qualité des déplacements**

### **La révision du schéma des mobilités**

Dès septembre 2020, la révision du schéma des mobilités a été engagée, en concertation avec les acteurs métropolitains et la population. Le nouveau schéma devra répondre aux enjeux de la multimodalité, à l'ajustement de l'offre de transports publics à l'extérieur des boulevards et compléter la structuration en étoile par des bouclages de ceintures périphériques. Il intégrera l'impératif de déplacements de plus en plus décarbonés et s'inscrira dans les contraintes du budget métropolitain.

### **Le Plan marche et le Réseau cyclable à haut niveau de service constituent le premier volet opérationnel de ce nouveau schéma.**

Une accélération de la transformation des déplacements sur les boulevards

Une réflexion sur la reconfiguration des boulevards, Rive gauche et Rive droite, a été lancée. Profitant de l'urbanisme tactique, des voies réservées au bus et aux cyclistes ont été tracées sur 7 km pour tester à la fois la capacité d'apaiser la circulation, faciliter les déplacements doux et pour préfigurer ce que pourrait être une desserte circulaire d'un transport en commun en voie dédiée.



### **La mutation de la flotte de bus du réseau TBM**

L'adoption d'une stratégie de mutation de la flotte de bus au dernier semestre 2020 fixe à l'horizon 2027-2028 la disparition des bus diesel, promeut les bus gaz alimentés au bio-NGV, introduit progressivement une part significative de bus standards électriques et expérimente les bus à hydrogène en autorisant l'achat de deux unités.

### **La Rive Droite et le franchissement de la Garonne**

Cette problématique demeure un enjeu majeur pour les déplacements infra-métropolitains. Bordeaux Métropole a engagé une double réflexion sur un téléphérique et sur l'opportunité d'un nouveau franchissement du fleuve. D'importantes études préalables sont cependant nécessaires.

Pour améliorer rapidement la circulation sur la rive droite, la liaison Bassens-Campus fait l'objet d'un dialogue avec le Port autonome de Bordeaux pour créer sur l'emprise de ce dernier une voie dédiée aux transports en commun. Des aménagements ponctuels sont également réalisés pour fluidifier son parcours.

### **Une approche pragmatique du RER métropolitain**

Compte tenu des contraintes techniques et financières de ce projet, Bordeaux Métropole a souhaité proposer une approche pragmatique visant à améliorer le service ferroviaire au fur et à mesure des possibilités, en séquençant les différentes étapes. Ainsi sept premiers services diamétralisés sont effectifs depuis fin 2020 sur la

ligne Libourne-Arcachon, permettant que la gare Saint Jean ne soit plus un terminus.

Par ailleurs, un renfort de 46 trains a été mis en place du lundi au vendredi sur différentes lignes ferroviaires afin de favoriser l'accès à la métropole.

### **Le déblocage du dossier de la gare de la Médoquine**

Ce pôle d'échanges est essentiel pour faciliter les déplacements extra et intra métropolitains. En accord avec la SNCF et la commune, la Métropole et la Région ont commandé une étude complémentaire qui a permis de revoir le programme et de formuler des variantes avec une optimisation des coûts et délais.

### **Tarification solidaire des transports**

La mise en place d'une tarification solidaire garantira une meilleure justice sociale à tous les voyageurs abonnés, métropolitains et non métropolitains. La modernisation et la simplification du dispositif devraient également augmenter le taux de recours et alléger la charge des CCAS. Ce projet, qui sera mis en œuvre en 2021, verra le doublement des personnes concernées (80 000), l'effort supplémentaire de la Métropole étant estimé à minima à 6 M€.

### **La création d'une mission Fleuve**

Une vice-présidence dédiée au Fleuve ainsi qu'une « mission Fleuve » ont été créées, afin de développer une stratégie globale et coordonnée avec les autres délégations. Un conseil de gouvernance du Fleuve réunira les principaux utilisateurs et acteurs de ce dernier.

## **Privilégier l'habitant autant que l'habitat**

### **La 11<sup>ème</sup> modification du PLU**

La 11<sup>ème</sup> modification du PLU a plusieurs objets : favoriser la végétalisation, procéder à des ajustements techniques et répondre aux 40 000 demandes de logements non satisfaites. Ce dernier objectif s'adossera à l'obligation minimale de 25% de logements sociaux fixée par la loi SRU. Bien que l'outil de la modification reste

limité dans sa portée, cette urgence sociale justifie pleinement que soit optimisée la majoration de plus de 20% des possibilités de construire dans une zone et ce dès le début du mandat.

### **L'encadrement des loyers**

Dès 2020, Bordeaux Métropole a engagé le dialogue avec les communes pour préparer une candidature au dispositif d'encadrement des loyers. 8 communes ont souhaité s'y associer mais après échanges préalables avec les services de l'Etat, il est apparu que seule la ville de Bordeaux pouvait satisfaire pleinement aux 4 critères imposés par la loi. Un dossier d'encadrement des loyers concernant la seule commune de Bordeaux a donc été déposé.

### **Permis de louer, permis de diviser**

Parallèlement, Bordeaux Métropole a proposé aux communes d'engager une réflexion sur les nouveaux outils de lutte contre l'habitat indigne créés par la loi ELAN : permis de louer, permis de diviser, déclaration de louer. Par délibération du 19 mars 2021, le Conseil métropolitain a pris

acte des candidatures de Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles et Talence. Le dispositif entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Bordeaux Métropole poursuit la réflexion avec ces communes pour finaliser les modalités de mise en œuvre.

### **Révision du règlement piscines**

Le règlement d'intervention en faveur des piscines a été complété en janvier 2021. D'une part, le périmètre d'éligibilité est élargi aux bassins extérieurs et à l'optimisation des créneaux d'ouverture des équipements existants. D'autre part, le fonds a été abondé de 10M€ pour tenir compte de l'expression des besoins des communes.

## **Soutenir le développement économique et favoriser la création d'emplois locaux et pérennes**

### **Plan de soutien aux entreprises**

Un second plan de soutien aux entreprises durant la crise sanitaire, complété d'un plan de sortie, a été adopté en 2020. En concertation étroite avec les acteurs économiques, les modalités d'intervention adoptées lors du premier confinement ont été modifiées, complétées et élargies à la sortie de crise.

Dans un partenariat étroit avec les Chambres consulaires et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, la Région Nouvelle Aquitaine et la Caisse d'allocations familiales de la Gironde, le Conseil métropolitain a adopté un plan de soutien à l'économie de proximité dès l'annonce du 2<sup>ème</sup> confinement de novembre 2020, décliné en 3 volets : plan d'urgence, plan de soutien à la consommation des ménages, plan d'accompagnement à la transition, pour un montant total de 18 817 562 €. Cela représente 10 462 dossiers aidés et 13 949 emplois impactés dans les 4 477 établissements déposants.

Un plan de relance de la culture (2M€) en complément des interventions traditionnelles a également été mis en œuvre et les acteurs de

l'hébergement touristique ont été soutenus, en différant autant que possible la perception de la taxe de séjour et permettant ainsi aux établissements de préserver leur trésorerie.

### **Création d'une Opération d'intérêt métropolitain sur l'Arc rive droite**

Une Opération d'intérêt métropolitain concernant l'Arc rive droite a été lancée. Adossée au potentiel des activités fluviomaritimes et en partenariat avec le Grand port maritime de Bordeaux, mais prenant en compte toutes les ressources du territoire, cette nouvelle OIM favorisera, en partenariat avec les acteurs économiques, le développement d'activités et la transition écologique. Elle porte l'ambition d'être le terrain de développement de démarches innovantes de l'industrie en transition et de l'économie circulaire (écologie industrielle, économies et réutilisation) dans un cadre nature qui est un potentiel.

### **Des projets emblématiques**

A l'issue de la procédure d'appel à manifestation d'intérêts sur le terrain des circuits (Ford), l'entreprise Hydrogène de France a été retenue. Elle construira sur le site la première usine d'assemblage de piles à combustible hydrogène de forte puissance.

Tarmaq rassemble désormais toutes les grandes entreprises de l'aéronautique ainsi que l'Armée de l'air et permettra de former aux emplois de

l'aéronautique de demain et d'accompagner la filière vers le respect de l'environnement. Space Hub installe dans la métropole un centre majeur de la mobilité spatiale.

### **Elaboration de la stratégie en faveur du développement économique et de l'emploi**

Une démarche d'élaboration de d'une nouvelle stratégie en faveur du développement économique et de l'emploi a été lancée ; elle associe tous les acteurs économiques.

## **Pour une Métropole des services publics et la préservation des biens communs**

### **Création de la régie de l'eau**

L'eau est un bien public, commun et vital pour tous. Bordeaux Métropole a donc souhaité que les services publics de l'eau soient gérés dans un objectif d'intérêt général. Cette gestion publique de l'eau permet une pleine maîtrise du service, du fonctionnement à l'investissement, sur le court comme le long terme. En décembre 2020, Bordeaux Métropole a décidé de recourir à un mode de gestion en régie, sous la forme d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour l'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de la défense extérieure contre l'incendie et de l'assainissement non collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de proposer une orientation de gestion en régie pour l'exploitation de l'assainissement collectif des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Reprise du dossier des champs captant des Landes du Médoc**

Le projet des champs captant des Landes du Médoc répond à l'enjeu de pérennisation de la ressource en eau. Il s'appuie sur un principe de solidarité de l'accès à l'eau pour les girondins. Ce projet est l'objet de nombreuses concertations avec les exécutifs locaux, ainsi que de plusieurs études, notamment environnementales.

### **Lancement de la révision du plan déchets**

La révision du plan déchets 2026 est en cours ; elle doit permettre de réduire la production des déchets et de transformer ces derniers en source d'énergie, tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur.

Les enjeux majeurs du futur Plan stratégique s'articulent donc autour des deux axes clés portés par la législation :

- réduire en priorité les tonnages de déchets (- 15 % de Déchets ménagers et assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025) ;
- valoriser en second lieu ce qui n'a pas pu être réduit en amont, en privilégiant la valorisation sous forme de matières avant la valorisation énergétique (chaleur, électricité, gaz).

Ce plan, qui fera office de Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour Bordeaux Métropole, sera adopté en 2022.

Différents scénarii sont à l'étude, notamment liés à la collecte, au tri à la source des biodéchets, aux modes et fréquences de collecte, à l'évolution des centres de recyclage, à l'extension des consignes de tri, aux actions possibles de prévention et de réduction à la source des déchets incluant l'encouragement aux composteurs individuels et collectifs in situ.

# Article 5 : Les perspectives de développement de Mérignac

L'un des enjeux de la contractualisation entre Bordeaux Métropole et les communes est de mettre en cohérence les objectifs de développement de la métropole avec le projet de territoire de la commune.

Les perspectives de développement des territoires traduisent pour chaque commune, cette vision partagée du projet communal et de la contribution aux objectifs métropolitains pour les 6 ans de la durée du mandat. Elles définissent les grandes orientations stratégiques ainsi que les sites prioritaires de la commune.

Les contrats 2021-2023 permettent la déclinaison opérationnelle de ce projet commun.

## Diagnostic partagé – Etat des lieux

### Identité générale

Le territoire de Mérignac se caractérise par la mosaïque de ses quartiers et de ses espaces monofonctionnels. Les grands parcs d'activités économiques et commerciaux, la présence de secteurs agricoles marquent également la géographie communale.

Malgré la dynamique de son développement, Mérignac présente un **patrimoine** naturel et architectural préservé et des ensembles paysagers de qualité (cœurs d'îlots verts, et jardins d'ensembles collectifs, parcs publics, affluents de la Garonne) constituent des éléments remarquables.

A noter aussi la présence d'une coulée verte d'intérêt métropolitain, inscrite au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) aux abords immédiats de l'avenue François Mitterrand.

Hors rocade et bien que la polarisation des activités ait façonné une vitrine économique continue, de nombreux terrains à aménager restent encore disponibles. Soucieuse de rattacher ces espaces à la ville, Mérignac affiche son ambition de concevoir des zones d'activités « nouvelle génération » bien desservies par les transports en commun, maillées de liaisons douces, mieux articulées au tissu résidentiel et quartiers existants, etc.

Le plateau aéroportuaire, premier pôle d'emplois de l'agglomération dispose encore de marges de

développement, sans oublier les opportunités de renouvellement urbain.

Sur les anciennes coulées vertes du Schéma directeur, subsistent des terrains agricoles encore en exploitation, des bois et forêts.

De même, on recense 47 hectares de vignobles, ce qui illustre la richesse et la diversité du territoire communal.

En intra rocade, ces coulées vertes se prolongent (secteurs de Pique-Caillou et du Chêne Vert, Bois du Burck, sud avenue François Mitterrand) et contribuent à l'offre de nature projetée dans le cadre du projet d'agglomération.

Enfin, Mérignac accueille de grands équipements d'agglomération voire régionaux, à l'instar de l'aéroport, du pôle commercial de Mérignac Soleil, du pôle santé de la sortie 12, du futur stade nautique dès 2022 ou du village Décathlon pour les loisirs.

La commune de Mérignac se singularise par les choix environnementaux et sociaux portés depuis plusieurs décennies par les municipalités successives et traduits dans son slogan « **Mérignac ville verte et solidaire** ».

## Urbanisation

La commune est géographiquement organisée à partir d'un archipel de quartiers et de centralités d'origine rurale, dotés de leurs spécificités : Arlac, Capeyron, Chemin Long, Beutre, Pichey, La Glacière-Mondésir...

Certains centres, à l'image de Capeyron, fonctionnent comme de véritables pôles de services autonomes.

Ces quartiers, pour la plupart vieillissants ont entrepris un renouvellement récent, tant dans les formes urbaines produites que dans la population accueillie. Les quartiers Marne et Soleil connaissent de profondes mutations, tout comme le quartier de la Glacière dont le P.A.E. est en cours d'achèvement.

.....  
Superficie globale : **4 817 ha**  
Densité moyenne : **23,3 logements/ha**  
Densité moyenne : **1 470, 1 hab/km<sup>2</sup>**  
.....

Le réseau de voirie méridional est faiblement hiérarchisé, caractéristique d'un héritage d'anciens chemins ruraux. Hormis les grandes allées contemporaines d'échelle métropolitaine, les itinéraires inter quartiers sont peu lisibles, au regard des flux empruntés. Bon nombre de secteurs résidentiels sont structurés sur la base d'îlots de très grande taille, desservis en impasse.

En raison de la grande mixité des formes bâties, le paysage urbain présente lui aussi, des traits composites.

L'attractivité de la commune se traduit par un renouvellement des activités et commerces relativement dynamique, mais parfois mal adapté aux locaux investis (ex : rez-de-chaussée de maisons individuelles) ou aux espaces publics existants (stationnement, livraisons...).

À l'ouest, les présences de l'aéroport et de la rocade ont capté une grande partie des **activités économiques de l'ouest de l'agglomération**. Toutefois, les quartiers de Beaudésert, de Beutre et, dans une moindre mesure, de Courtilas, tentent de cohabiter au mieux avec les fonctions économiques, non sans quelques difficultés (franchissement de la rocade, nuisances, accès aux équipements publics, etc.).

À l'exception de quelques opérations, la ville a maintenu, de part et d'autre de la rocade une épaisseur d'activités économiques qui forme un tampon entre les zones habitées et les nuisances générées par l'autoroute.

Le rattachement de la zone aéroportuaire aux secteurs intra rocade présente un réel défi d'avenir. Globalement, sur ce secteur les conditions de desserte en transport en commun sont à améliorer, malgré la présence de la Ligne +1 (ligne la plus fréquentée de l'agglomération).

Le renforcement de l'offre en transports en commun sur les zones d'emplois de l'ouest est en cours : amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire (Tram + BNSP), Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc.

De nombreux aménagements cyclables ont été réalisés ces dernières années afin d'améliorer le maillage doux, notamment des zones d'activités et cette thématique fera encore l'objet d'efforts très significatifs de la part de la collectivité dans les prochaines années.

Les zones d'habitat offrent globalement des marges de densification, pour partie déjà anticipées, notamment le long du corridor du tramway et principalement les opérations d'aménagement Mérignac Marne et Mérignac Soleil. Ces dernières composent avec le Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de La Glacière et l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) un chapelet de projet sous le vocable *Airport Avenue*.

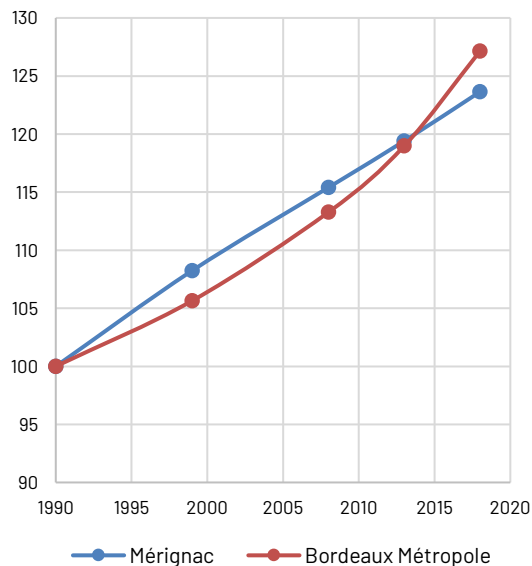
Grâce à la création de la halte ferroviaire d'Arlac, la ville dispose d'un pôle intermodal qui tendra à se développer, notamment comme élément pivot d'une desserte de l'aéroport depuis la ceinture ferroviaire.

## Population

La commune accueille une population municipale de 70 813 habitants ce qui la classe au 73<sup>ème</sup> rang au niveau national (population légale millésimés 2018 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Depuis 2013, la commune bénéficie d'une croissance démographique modérée (+ 472 habitants supplémentaire par année en moyenne entre 2008 et 2018).

### Croissance démographique



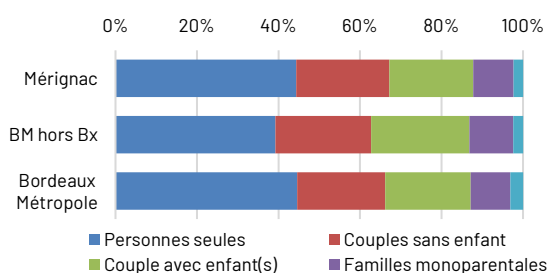
Entre 2013 et 2018, la Ville a connu une variation annuelle de population de + 0,7% (+ 0,8 % sur la période 2009-2014).

Le solde naturel (+ 0,4 %) et le solde apparent des entrées et des sorties (+ 0,3 %) contribuent de manière équilibrée à cette progression de la population.

La deuxième commune de Bordeaux Métropole poursuit sa croissance à un rythme légèrement inférieur à celui de l'agglomération, ce qui a pour conséquence une baisse de son poids relatif.

La répartition des ménages selon leur composition de Mérignac est similaire à ce qui est observé sur l'agglomération, avec une part importante de ménages d'une seule personne et la diminution de la taille moyenne des ménages (1,98 occupant par résidence principale en 2018).

### Répartition des ménages selon leur composition

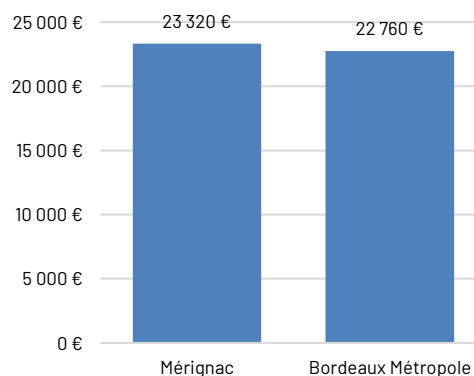


De fait, la proportion des personnes seules est élevée (40,5 %), mais diminue légèrement par rapport à 2013.

La part des jeunes ménages (20-24 ans) a diminué entre 2008 et 2018 passant de 27,3% à 23,7 % de l'ensemble des ménages.

De nombreux jeunes adultes, mais un déficit du nombre d'enfants (les 0-14 ans représentent 15,7% de la population). Une augmentation notable des plus de 60 ans.

### Niveau de vie médian (en €)



Un niveau de vie médian proche de la moyenne de Bordeaux Métropole, mais avec une part légèrement moindre de ménages non imposés (40%) et de ménages sous le seuil de pauvreté (11%).

## Habitat / Logements

Le parc de résidences principales de Mérignac est composé de 36,8 % de maisons individuelles et 62,7 % d'appartements, ces derniers ayant eu une croissance plus rapide entre 2008 et 2018 (+ 25 % contre + 2 %).

En 2018\*, la part de résidences principales occupées par des propriétaires est moins élevée (48,5 %) que celle des locataires (+ 49,4 %), ratios inversés par rapport à la situation en 2013. 35,7 % du parc des résidences principales a été construit entre 1971 et 1990 ; 35,2% des résidences principales ont été construites après 1991 ce qui témoigne du rythme important des constructions sur la commune, à corréliser avec la part importante de ménages d'une seule personne.

Les logements de taille moyenne et grands, de 3 à 5 pièces, sont surreprésentés (3/4 des logements en 2018).

L'objectif contenu dans le PLU 3.1 approuvé en décembre 2016 fixe à 605 logements/an la production de logements pour cette commune. La production de logements annuelle entre 2013 et 2018 a été de 652 logements/an soit légèrement au-dessus de l'objectif annuel, démontrant un réel dynamisme sur cette commune.

Le taux de vacance 2018 de 3,5 %, en diminution d'un point par rapport à 2010, témoigne de la forte pression sur le parc mérignacais.

\*Données INSEE 2018 (issues des enquêtes annuelles de recensement de 2013 à 2018)

## Parc Social

Le pourcentage de logements sociaux en 2018 était de 23,3% (en 2017, 24,82 %).

La commune était donc légèrement déficitaire au regard des ratios indiqués dans l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) (25 %).

Une surveillance continue, notamment sur les permis de construire dans le diffus et sur les ventes dans le parc HLM est nécessaire pour ne pas provoquer de déséquilibre et voir diminuer cette proportion.

Afin de favoriser la création de logements sociaux, la Ville, dans le cadre du PLU3.1 en vigueur, exige dans toutes opérations de création de logements collectifs de plus de 2 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher un minimum de 35 % de logements sociaux.

Les besoins de requalification (réhabilitation, notamment isolation thermique, mais aussi démolition/ reconstruction) dans le parc social sont importants : Beutre, Prada...

Le bailleur social Domofrance est propriétaire de la résidence Yser, ainsi que de parcelles contiguës, située sur l'emprise d'un quartier prioritaire politique de la ville. Cette résidence, construite en 1956, est composée de 342 logements implantés sur une parcelle de 7,17 hectares.

Partant du constat selon lequel ces logements sont vieillissants et plus adaptés au confort actuel, et afin de mettre en œuvre un projet cohérent, il est apparu nécessaire de mener une étude de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de la définition d'un projet de rénovation urbaine et d'un programme de construction et de réhabilitation de la résidence Yser.

Cette étude stratégique a vocation à déboucher sur un projet d'aménagement urbain, architectural et paysager, tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques du quartier. Le temps de l'étude devra permettre de partager avec l'ensemble des partenaires, des habitants et des acteurs du quartier une vision globale de la situation et de l'évolution du quartier. La mission portée par le bailleur Domofrance est évaluée à 213 475,00 €, avec la répartition suivante : 50% pour Domofrance, 25% pour Bordeaux Métropole et 25% pour la ville.

La réalisation de l'étude a été confiée à un groupement de compétences (architecte urbaniste, économiste de la construction, paysagiste, programmiste, juriste) autour de l'agence architecture, urbanisme et paysage Devillers et associés.

Au titre de la géographie prioritaire, deux quartiers sont proposés : Beaudésert et Centre-ville (Pont de Madame et Yser).

Le Burck est en quartier de veille active (ancien quartier prioritaire).

Sur le quartier de Beaudésert, il s'agit également d'initier un Plan stratégique local.

## Parc privé

Mérignac dénombre 22 068 logements pour 445 copropriétés (sources : registre des copropriétés 2021) représentant 57,68% du parc. Toutes les époques et toutes les tailles sont représentées, avec néanmoins quelques copropriétés ou ensemble de copropriétés de très grande taille, dépassant les 400 logements (Parc de Capeyron, Les Olympiades, Le Burck, le Club, etc.).

L'ensemble des copropriétés du Burck (10 copropriétés pour environ 1 000 logements) a fait

partie de 4 copropriétés test de l'étude menée par Bordeaux Métropole. A sa suite, Bordeaux Métropole et les villes de Mérignac et Pessac ont souhaité procéder à une étude pré-opérationnelle de la copropriété (diagnostic technique, juridique, socio-économique) afin de proposer un accompagnement pour rénover cet ensemble.

Trois copropriétés ont fait l'objet d'une convention d'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) chacune, pour une intervention de la ville de l'ordre de 600 000 €. Trois autres copropriétés feront l'objet d'une OPAH à partir de janvier 2022.

La ville du Mérignac a choisi d'instaurer sur son territoire l'autorisation préalable de mise en location (permis de louer) ainsi que l'instauration de la déclaration de mise en location sur les résidences de Capeyron et Le Parc du Château.

Le Programme d'intérêt général métropolitain « Lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable » sur la période 2008-2011 a favorisé la rénovation de 21 logements (objectifs quantitatifs 58). Il a été reconduit sur la période 2013-2018 avec un objectif de réhabilitation de 15 logements occupés par leurs propriétaires (PO) et de 20 logements destinés à être loués en loyer conventionné. Au crépuscule du dispositif, les objectifs sont plus qu'atteints avec près d'une centaine de logement rénovés.

La ville participe à ce dispositif, qu'elle abonde par une enveloppe de 200 000 € sur la durée du dispositif.

## Parc spécialisé

La commune de Mérignac dispose d'une offre en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) (7 structures pour 473 places, dont 24 habilitées à l'aide sociale) et de deux Résidences personnes âgées (RPA) (101 places).

La ville est également mobilisée pour faciliter les parcours d'insertion dans t par le logement en offrant des places d'ALT (Allocation d'hébergement temporaire) et d'IML (intermédiation locative) avec de multiples

partenaires gestionnaires (CCAS, diaconat, CLAJJ, Emmaüs) et les bailleurs sociaux, notamment Aquitanis, Gironde Habitat, Domofrance. Des places sont encore à pourvoir, mais le manque de rotation sur le parc social complexifie la situation.

La ville développe un projet d'ouverture d'une pension de famille d'environ 25 places.

La ville compte deux résidences étudiantes CROUS (Clairefontaine et Clairefontaine 2 – 276 logements) ainsi que 2 Foyers pour Jeunes Travailleurs (FJT) :

- Gisèle de Failly : 57 logements ; capacité 78 jeunes
- Jean Ferrat : 20 logements ; capacité 26 jeunes

Un troisième Pôle jeunesse de 60 logements et d'une capacité de 90 jeunes ouvrira en 2024. Ces foyers sont gérés par Technowest Logement Jeunes.

Depuis 2016, la ville a accueilli et accueille des demandeurs d'asile. A ce jour, on compte l'HUDA (Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) avec 256 places, le PRAHDA (Programme d'accueil et d'hébergement pour demandeurs d'asile) de 92 places et du CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) en diffus.

Une aire d'accueil de 24 emplacements (pour 48 places) a été réalisée en 2011 sur le chemin de la Princesse.

De nombreuses situations de sédentarisation plus ou moins intégrées sont identifiées dans le secteur de Beutre (100 à 130 ménages). La ville compte également de nombreux campements de Roms (environ 200 personnes). Un projet d'ETI sera mis en œuvre opérationnelle en décembre 2021.

Le secteur Bellevue où sont installées environ 88 familles a bénéficié d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) en 2012-2013, une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement de ce secteur a été lancée en 2014. En 2020, les premiers travaux ont commencé sur le site et ont permis de mettre à niveau la voirie. La prochaine phase sera lancée



en 2023 (l'étude sociale et technique est en cours) pour raccorder le secteur à l'eau potable.

## Activité économique et emploi

### Mérignac en dix chiffres :

- 70 813 habitants (73<sup>e</sup> rang national) ;
- 48,17 km<sup>2</sup> (contre 49,36 km<sup>2</sup> à Bordeaux) ;
- Plus de 3500 acteurs économiques
- Plus de 250 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales ;
- 60 000 emplois salariés privés ;
- 7,9 millions de voyageurs en 2019- 5<sup>e</sup> aéroport national) ;
- 2500 chambres et appartements
- 25 nouvelles entreprises supplémentaires chaque mois en moyenne au cours de l'année 2020 (hors création d'entreprises individuelles).

Mérignac est depuis maintenant plus de deux décennies un poids lourd de l'économie du Sud-Ouest. Avec la présence de l'aéroport, une localisation idéale entre Bordeaux et le bassin d'Arcachon, la desserte par la rocade ou l'existence de foncier disponible, la ville bénéficie et continuera à bénéficier d'atouts naturels majeurs.

Le développement de ces dernières années a donc permis à Mérignac de se doter d'un tissu économique extrêmement dense, constitué à la fois de géants, mais aussi de PME dynamiques dans des secteurs très variés. La constitution et le renforcement d'un bassin d'emplois qualifiés ont logiquement accompagné ce mouvement. Et si Mérignac ne vit évidemment pas en autarcie, l'économie de la ville a atteint depuis longtemps une masse critique qui permet aux différents acteurs de trouver à proximité leurs clients, leurs fournisseurs ou des collaborateurs qualifiés.

Pour accompagner son développement, la ville a longtemps privilégié la création de zones d'activités. Situées le plus souvent à proximité de la rocade, Mérignac en compte aujourd'hui vingt-cinq, thématiques ou mixtes. La dernière en date – Vert Castel – reprend le plan guide de l'Aéroparc, exemplaire d'un point de vue environnemental. Sa deuxième tranche est actuellement en cours de commercialisation.

Cette dernière devant s'achever prochainement). Dans les prochains mois, une ferme d'aquaponie de 5000m<sup>2</sup> devrait y voir le jour, devenant le plus grand établissement européen de ce type.

Si l'économie résidentielle représente le secteur d'activité le plus important, plusieurs filières se sont structurées avec le développement économique de la ville. L'ASD (aéronautique-spatial-défense) fait évidemment partie de l'ADN de Mérignac, autour de l'aéroport, de Dassault Aviation, de Thalès, de Sabena Technics et de la base aérienne 106. Mais la ville accueille également de très nombreuses entreprises du secteur de la construction, des services financiers, de la grande distribution et du tourisme d'affaires. L'économie repose donc désormais sur plusieurs piliers, ce qui est un gage de solidité, de stabilité et de croissance.

L'investissement privé représente d'ailleurs aujourd'hui 85 % des investissements réalisés sur le territoire, ce qui illustre la très forte crédibilité économique de la ville.

Mérignac a toujours voulu garder la maîtrise d'une composante stratégique de son territoire. C'est la raison pour laquelle la ville a mis en place un observatoire économique performant, portant ou accompagnant, en partenariat avec les acteurs publics ou privés, les différents projets en cours.

Le club des entreprises joue enfin un rôle de premier plan parmi ces acteurs. Ses 200 membres en font un interlocuteur représentatif et légitime. Avec plus d'une manifestation en moyenne par semaine, il est le premier moteur de l'animation économique de la ville, mais aussi un lieu d'intégration dans le tissu économique de la ville et un incomparable outil de lien social.

### Les dix plus gros investissements depuis 2014 :

1. Plan d'actions « mobilités » 2017/2022 de Bordeaux Métropole (220 millions d'euros)
2. Implantation du « Campus Thales » (220 millions d'euros)
3. Plan pluriannuel d'investissement de l'aéroport (140 millions)
4. 45<sup>ème</sup> parallèle (120 millions)
5. TARMAQ, Cité de l'aéronautique (80 millions)
6. Extension de Mérignac Soleil (68 millions)

7. Extension du campus de Dassault Aviation (60 millions)
8. Europôle Santé (60 millions),
9. Extension du « Campus DASSAULT AVIATION »
10. Village Décathlon (50 millions)

#### Les dix premiers employeurs de la ville :

1. Armée de l'Air et de l'Espace (3.700 emplois)
2. Thales (2.800 emplois)
3. BNP Paribas (2.200 emplois)
4. Dassault Aviation (1.300 emplois)
5. Ville de Mérignac (1.000 emplois)
6. Direction Générale de l'Aviation Civile (1.000 emplois)
7. Sabena Technics (800 emplois)
8. Filhet-Allard (750 emplois)
9. Bouygues télécom (650 emplois)
10. Groupe Cassous (600 emplois)

#### Mérignac Capitale Aéronautique

Histoire et culture industrielles, tradition de l'innovation, main d'œuvre qualifiée, densité du tissu économique, disponibilité foncière unique en Europe et possibilité pour les entreprises d'accéder aux pistes de l'aéroport font de Mérignac un territoire particulièrement dynamique et attractif pour la filière aéronautique.

Avec plus de 3 700 personnes, l'armée de l'air est aujourd'hui le premier employeur de la ville et le secteur aéronautique représente désormais plus de 15 000 emplois répartis au sein d'une cinquantaine d'administrations et d'entreprises privées.

La mise en service du nouveau campus hypermoderne de Thalès (60 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher et 220 millions d'euros d'investissements), vient en effet de faire franchir un nouveau pas à Mérignac.

Mérignac compte également la présence d'une technopole, Bordeaux Technowest. Interface entre industriels et institutionnels, elle est également un incubateur, une pépinière pour l'accompagnement de projets innovants et un centre d'affaires. Situé dans le périmètre de Bordeaux-Aéroparc, le plus grand parc technologique français dédié à l'aéronautique,

Bordeaux Technowest anime et dynamise la filière.

Le flux de nouvelles usines, l'extension du centre de services de Bordeaux-Aéroparc, l'aménagement d'infrastructures et l'organisation de salons internationaux, comme celui des drones, traduisent aujourd'hui le dynamisme et l'ambition de Mérignac en matière aéronautique.

Le projet de création d'une cité des savoirs aéronautiques et spatiaux à Mérignac appelé « Tarmaq » rassemble toutes les grandes entreprises de l'aéronautique ainsi que l'Armée de l'air et permettra de former aux emplois de l'aéronautique de demain et d'accompagner la filière vers le respect de l'environnement. Space Hub installe dans la métropole un centre majeur de la mobilité spatiale.

## Déplacements

La ville est bien desservie par les transports en commun.

- La ligne A du tramway dessert le centre-ville. Son extension jusqu'au Haillan (Le Haillan Rostand échangeur N°9) a été livrée en janvier 2015. Elle permet de desservir des quartiers plus peuplés (résidences de l'Yser/Utrillo, copropriété Le Parc de Capeyron, quartier Les Pins) et équipements (salle de spectacles le Pin Galant, stade Robert Brettes, mairie). Cinq parcs-relais existent actuellement sur cette ligne : Fontaine d'Arlac au niveau du pôle intermodal, 4 Chemins, centre-ville, en intra-rocade sur le secteur des Pins et en extra-rocade sur le Haillan-Rostand.
- La future liaison par tramway entre l'aéroport et l'arrêt 4 Chemins (+ 4,7 km) à partir de début 2023 avec la création de 5 stations et d'un 6<sup>e</sup> parc-relais dans le secteur de Cofinoga.
- Projet de BHNS (Bus à haut niveau de service) entre Bordeaux et Saint-Aubin de Médoc.
- Une liane + (Liane 1), deux lianes (16 et 11), deux corol (33 et 34), une Citéis (42), une ligne de transport à la demande (flexo 48), plusieurs lignes locales (23, 30, 70, 35). Le réseau sera réorganisé lors de l'ouverture de l'extension du TRAM vers l'aéroport, en tenant compte des

nouveaux axes de développement inscrits dans le plan de mobilité en cours de refonte.

- 2 gares SNCF sur le territoire : Arlac et Mérignac- Caudéran, jouent un rôle important en termes d'intermodalité. Enjeu fort d'articulation dans le cadre des travaux engagés par l'association qui regrouper les AOT.

## Forces et faiblesses

### Niveau métropolitain

Forces	Faiblesses
<p><b>Le tramway ligne A</b> qui relie le centre de Mérignac au cœur de Bordeaux, couplé à un réseau performant de lianes et lignes TBM.</p> <p><b>Le maillage structurant des transports en commun</b> va être progressivement complété (création d'une branche de la ligne A du tramway vers l'aéroport et la zone d'emploi Aéroparc, RER métropolitain et liaison en bus à niveau de service performant de Pessac Bersol au Haillan, permettant une desserte de périphérie à périphérie de la zone d'emploi aéroportuaire).</p> <p>Desserte de la commune et de sa zone d'emploi aéroportuaire par la <b>rocade récemment mise à 2 x 3 voies</b> (4 échangeurs).</p> <p><b>Un pôle économique et commercial majeur dans l'agglomération</b> (+ de 50 000 emplois, 1 500 entreprises) composé à 90 % de PME dans des domaines très variés. Des secteurs de pointe susceptibles de booster l'économie métropolitaine. Des synergies entre le monde de l'innovation, de la recherche et de l'industrie à renforcer.</p> <p><b>Un fleuron aéronautique</b> avec la présence de grands groupes et le Campus industriel Air'Innov de Thalès.</p> <p><b>L'aéroport de Bordeaux/Mérignac</b> avec sa volonté de diversifier son champ d'actions avec du tertiaire. Des entreprises de renommée nationale, voire internationale sur le site de l'Aéroparc (Dassault, Thalès...).</p> <p><b>Un grand pôle commercial régional Mérignac Soleil.</b> Ce site est aussi un lieu d'expérimentation en matière de requalification et de diversification des fonctions urbaines au titre de la démarche « 50 000 logements » par l'implantation de logements, d'activités innovantes et de services publics et</p>	<p>Les difficultés pour cette commune qui fait l'objet de <b>déplacements pendulaires</b> (domicile/travail) entre l'ouest du département, les zones d'emplois et la ville centre ainsi que les déplacements sud vers le nord-ouest de l'agglomération.</p> <p><b>Les difficultés d'accès à l'aéroport</b> et aux zones d'activités (hors contexte COVID19) qui le bordent avec la saturation aux heures de pointes.</p> <p><b>Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage</b> prescrit la création d'une aire de grand passage (200 places) sur Mérignac.</p> <p>Un <b>risque d'émiettement progressif de la trame verte</b>, liée à l'urbanisation diffuse dans les secteurs naturels périurbains (secteur Bellevue et Courtilles).</p>

privés, porté par un cadre paysager exceptionnel (10 000 arbres plantés).

**L'opération de Mérignac Soleil** qui développe une approche innovante visant à requalifier une zone commerciale lâche en mixant les usages et notamment en intégrant de l'habitat aux activités économiques.

**Une attractivité résidentielle et économique** qui « tire vers le haut » l'agglomération.

**La salle du Pin Galant** (rayonnement régional) et la salle du Krakatoa.

Développement d'un **pôle métropolitain de la photographie**.

**Un pôle tourisme d'affaires** avec le troisième pôle hôtelier d'Aquitaine (+ Pin Galant et projet 45<sup>e</sup> Parallèle).

**Une coulée verte** au Sud de la commune qui participe à la ceinture naturelle de l'agglomération et au renouveau de l'agriculture péri-urbaine.

**Une identité ville-verte** basée sur l'importance et la multitude d'espaces paysagers ainsi que sur la présence d'espaces naturels et agricoles structurants avec trois vignobles de renom, Picque Caillou et Luchey-Halde. Et une politique communale volontariste visant l'ouverture de nouveaux espaces verts publics.

## Niveau intercommunal

Forces	Faiblesses
<p><b>Des zones d'activités existantes et d'autres en cours.</b> La coopération économique et en matière d'emploi et d'insertion entre Mérignac et d'autres communes au travers de Bordeaux Technowest, du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et de la mission locale.</p> <p><b>La coopération est également développée avec les Villes de Bordeaux Métropole :</b> (SIVU de restauration, école et parc public de Montesquieu) et Pessac (archives).</p>	<p><b>Un certain vieillissement des infrastructures et des réseaux.</b> Ainsi que le sous-équipement (ERDF et RTE et assainissement notamment) pour développer de nouvelles zones d'activités et d'emplois.</p> <p>Construction en cours d'un nouveau poste source dans le secteur de Bissy.</p> <p><b>Problématique des terrains à forte sensibilité environnementales</b> (zones humides, espèces</p>

### **Le pôle intermodal d'Arlac.**

**L'aire d'accueil intercommunal des gens du voyage** La Chaille entre Mérignac et Pessac (48 places).

**Un potentiel à exploiter en matière d'agriculture périurbaine.**

**Des équipements sportifs, de loisirs et culturels** d'attractivité intercommunale et métropolitaine avec le théâtre du Pin Galant, la Plaine des sports de Décathlon, la plaine des sports municipale, le pôle sportif Brettes et surtout le projet de centre aquatique métropolitaine (livraison estimée en 2023).

**Un pôle santé** en cours de développement au sud de la commune, en lien avec la Clinique des Sports.

Le renouvellement de la structure et de l'image de la ville avec, en particulier, l'opération du centre élargi qui propose une offre en équipement et services renforcée, ainsi que les opérations de renouvellement et d'intensification urbains, les Ardillos, la Glacière, Langevin, Soleil, Marne et Pichey.

Importance des **centralités secondaires et polarités structurant** les différents quartiers et assurant leur lisibilité, notamment les plus excentrés ou enclavés, comme Beutre, Beaudésert, le Burck, Chemin Long.

Une commune traversée par **une ceinture ferroviaire elle-même reliée à une ligne de tramway** desservant à la fois le centre d'agglomération et l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Un rattrapage en matière de **lignes de transports collectifs** qui permettront à terme d'accéder rapidement au centre de Mérignac et aux secteurs d'emplois intra rocade pour les habitants du quadrant Nord-Ouest.

protégées..) sur les zones définies pour de l'économie au Plan local d'urbanisme (PLU).

**Manque d'une déchetterie en intra rocade** (Emplacement réservé au PLU).

**Des discontinuités cyclables persistantes** notamment en intra-rocades qui ralentissent les évolutions des modes de déplacements vers les modes doux.

## Niveau communal

Forces	Faiblesses
<p>Une <b>commune de 70 000 habitants, attractive</b> et connaissant une grande diversité sociale.</p>	<p>En 2020 le taux de logements sociaux était de 23.34 % ce qui rendait la commune très légèrement <b>déficitaire au regard de la loi SRU</b>.</p>
<p><b>Un bon équilibre entre habitat pavillonnaire et collectif.</b> Une production de logements soutenue et orientée dans des secteurs stratégiques bien desservis en services, commerces et transports en commun.</p>	<p>Une surveillance continue, notamment sur les permis de construire dans le diffus et sur les ventes dans le parc HLM est nécessaire pour ne pas provoquer de déséquilibre et voir diminuer cette proportion</p>
<p><b>Une mixité sociale</b> réussie grâce à la dissémination dans tous les quartiers d'opérations de logement social.</p>	<p>Au regard <b>des coûts immobiliers</b>, les jeunes ménages et/ou des familles nombreuses ont de réelles difficultés à accéder à la propriété sur la commune</p>
<p>La réalisation de deux <b>foyers de logements pour les jeunes travailleurs</b> et de logements d'urgence.</p>	<p>Une <b>perte qui se poursuit de jeunes ménages</b> avec enfants liée à une offre locale de logements non adaptée.</p>
<p>La Ville participe au financement des <b>opérations de création de logements sociaux</b> par son règlement d'intervention renouvelé en 2015, prolongé d'un an en 2021. Elle a mis en place un suivi du logement social avec des informations sur l'état du parc, des ventes (suivi SRU) et des étapes de constructions des nouvelles opérations. Un bilan sera dressé en 2022 pour établir un nouveau règlement d'intervention.</p>	<p><b>Des situations de fragilisation sur certaines copropriétés</b> : résidence de Capeyron ainsi que les sites ANRU : Beaudésert, résidence Yser et Pont de Madame.</p>
<p><b>Exigence au PLU3.1 en vigueur de 35 % de LS (locatif social)</b> dans toutes opérations de création de logements de plus de 2 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.</p>	<p>Pour autant, la question de la rénovation de la copropriété du Burck est à l'ordre du jour, avec trois premières conventions d'OPAH et des premiers travaux dès 2018 (Les Eglantines).</p>
<p>Dans le cadre du PIG métropolitain, la Ville a réservé une enveloppe de 200 000 € sur la durée du dispositif (2013-2018) et fixé une hypothèse de réhabilitation de 15 logements occupés par leur propriétaire (PO) et de 20 logements destinés à être loués à un loyer conventionné (PB). Cet objectif est d'ores et déjà atteint et dépassé avec près de 100 logements rénovés.</p>	<p><b>Une problématique de lutte contre l'habitat insalubre</b> et de viabilisation du secteur Bellevue lié plus généralement au mitage des secteurs naturels par la sédentarisation illégale de gens du voyage</p>
<p><b>Des actions de démolition/reconstruction majeures sur des quartiers d'habitat social</b> desservis par l'extension de la ligne A : les Pins (ancien quartier CUCS) et la finalisation du projet sur Les Ardillos.</p>	<p><b>Des équipements publics à rationaliser et à moderniser</b> (coûts de rénovation élevés).</p>
	<p><b>Des équipements publics à rationaliser, moderniser</b> en accord avec la politique des centres de quartiers.</p>
	<p>La difficulté à desservir finement en transports collectifs la zone d'emplois aéroportuaire pour le « dernier kilomètre » entre TC et entreprises.</p>
	<p>La <b>circulation piétonne et deux roues est difficile</b>, voire dangereuse sur certains secteurs résidentiels intra-rocade</p>

La présence de plusieurs **opérations « 50 000 logements »** sur la ville : îlots témoins Sogara (Chemin long) et Langevin, les opérations d'aménagement (Marne et Soleil) ou encore la zone de projets négociés de Pichey.

**Des quartiers riches d'équipements publics** : crèches, écoles maternelles et primaires, centres-aérés, équipements sportifs, médiathèques, maisons de quartier et MJC, conservatoire municipal de musique et activités déconcentrées, relais des solidarités, etc.

**Un patrimoine agricole et naturel** développé (3 châteaux appellation Pessac-Léognan : Chêne-Vert, Luchey-Halde et Pique-Cailloux), 8 parcs écolabellisés terrains agricoles, bois et forêts en extra rocade). Des cours d'eaux parfois accessibles et qui contribuent à la qualité de vie des quartiers traversés.

Une **couverture élevée** en termes **d'équipements collectifs et de services** aux entreprises.

**Une ville à la physionomie multiple**, aux formes urbaines et typologies variées, entre quartiers centraux anciens, pavillonnaire de différentes époques, collectif sous toutes ses formes, grands ensembles, habitat dispersé dans des secteurs encore naturels.

**Un paysage marqué par les grandes entités végétales et arborées**, ancrées dans le continuum urbain intra-rocade (la dernière des grandes « coulées vertes ») et extra-rocade pour les continuités naturelles et agricoles qui bordent la zone aéroportuaire.

**Les liaisons douces (piétonnes et cyclables) sont encore insuffisantes** en particulier sur certaines voies structurantes, aujourd'hui vieillissantes.

Le réseau viaire est hérité des anciens chemins d'une commune rurale avec peu d'axe de transit à fort trafic impliquant une congestion des secteurs résidentiels.

**Des espaces naturels soumis à de fortes pressions** (fréquentation, urbanisation aux franges...).

Une commune **morcelée par la présence des grandes infrastructures** et les vastes entités économiques et aéroportuaires, et des quartiers excentrés, notamment Beutre, en limite communale.

Un itinéraire de transit entre l'échangeur 10 et Bordeaux qui passe par un centre-ville en cours de densification. Aujourd'hui peu de solutions de report de ce flux sont disponibles au risque d'une congestion des voies empruntées.



# Bilan des réalisations du contrat de co-développement 4 (2018-2021)

## Les opérations d'urbanisme/habitat :

- Opérations d'aménagement Marne et Soleil
- ZAC du Centre-ville
- PAE la Glacière
- POPAC du Burck
- Viabilisation du secteur de Bellevue (1<sup>ère</sup> tranche)

## La création de modes doux sur les axes structurants :

- Verdun-Mérignac-Arès
- Eiffel (secteur de l'OIM)
- Volta (secteur de l'OIM)
- Grange Noire (secteur de l'OIM)
- Roland Garros (secteur de l'OIM)
- Argonne (secteur de l'OIM)
- Diesel (secteur de l'OIM)

## Les requalifications de voies :

- Mise à 2x3 voies de la Rocade
- Aménagement de l'avenue de l'Yser

## Les actions : Nature/environnement :

- Ouverture de la tranche 1 du Parc du Renard

## Les équipements publics :

- Maison du vélo et des mobilités

- Démarrage des travaux du Stade Nautique Métropolitain

## Les études réalisées :

- Programme av de la Somme
- AVP Avenue de Courtillas
- Etudes hydrauliques Féau-Coty
- AVP Chemin de Pagneau
- Programme place Mondésir
- Etude archéo-géographique de la ville
- Aire de Grand Passage (EP site de Courtillas)
- Etude d'insertion du Stade Nautique
- Etude de programme espaces publics ilots Casino

## Les actions de l'OIM Bordeaux Aéroport :

- Etude globale d'aménagement du périmètre de l'OIM
- Aménagement des abords de l'aéroport
- Etude secteur de projet Beutre en partenariat avec l'armée
- Opération Cœur Aéroport temps 1

## Le soutien aux projets communaux via les règlements d'intervention métropolitains :

- Maison de la petite enfance
- Soutien à « Mérignac Photo »

# Enjeux partagés

## Les grandes orientations préalables

### Niveau communal

#### Urbanisme

La commune connaît un développement urbain de plus de 6 % par an. Cela entraîne un nombre de constructions relativement important notamment sur certains secteurs de la ville : centre-ville, le long de certains axes comme l'avenue de la Libération et l'avenue de la Somme, avenue de la Marne avec le PAE de la Glacière : ces sites ou axes nécessitent une requalification des espaces publics pour accompagner ces opérations d'urbanisme. (Avenues de la Libération, de la Somme, de la Marne, de Magudas, place Mondésir...).

Au-delà de ces axes, **plusieurs sites 50 000 logements** (Langevin, Sogara, opérations Marne et Soleil) sont également concernés sur le territoire méridional.

Sur le périmètre du Centre-Ville, la Ville s'est adjoint les services d'un architecte conseil (COBE) qui a pour mission de conseiller la ville sur les projets immobiliers d'initiative publique ou privée (tant en termes d'usage que d'architecture et de construction). Il s'agit notamment d'accompagner les îlots mutables suivants : Pôle jeunesse, îlot La Poste, îlot Casino Beaumarchais, Commissariat.

Une action est également à poursuivre en matière de requalification d'anciens quartiers et résidences qui peuvent présenter des difficultés sociales (politique de la ville). A ce titre les opérations de renouvellement urbain déjà engagées devront être poursuivies sur le secteur du Burck, les Ardillos, Yser, Pont de Madame)

Il conviendra également d'engager une réflexion sur le quartier de Beutre notamment les secteurs Palombe et Etourneaux gérés par Logevie et

Aquitanis. Une première étude urbaine sous la maîtrise d'ouvrage d'Aquitanis a déjà été réalisée (requalification, création d'un écoquartier sur les terrains propriétés de la base 106.

La commune dispose d'un capital nature important et sur lequel il est nécessaire de veiller soit par les documents d'urbanisme soit par des actions ponctuelles.

Par conséquent il s'agira de :

- Finaliser l'**aménagement du centre-ville** (ZAC îlot 3 et espaces publics) et la réflexion sur les îlots périphériques de la ZAC mentionnés supra.
- Terminer l'**aménagement du quartier de la Glacière** (PAE), poursuivre les aménagements de Mérégnac Marne et de Mérégnac Soleil

### Niveau intercommunal

#### Déplacements

- Poursuivre la requalification de certains axes et espaces publics majeurs (avenues de la Libération, de la Marne, de la Somme, place Mondésir).

#### Eau

- Poursuivre les travaux d'assainissement pluvial sur le secteur de Courtillas.
- Poursuivre les travaux sur la liaison Peugue-Dévèze-Ontine.
- Lancer les études préliminaires sur le Caudéran et le bassin Devèze, Ontines et Deveaux (bassin d'étalement Coty).

#### Nature

- Poursuivre la protection de la coulée verte entre les communes de Mérégnac et de Pessac.  
Sur ce site, il apparaît possible d'accueillir plusieurs activités comme l'agriculture périurbaine, le maintien des secteurs viticoles et la mise en œuvre de

cheminements piétons et deux roues. L'achat par la SAFER de 80 ha sur le secteur de Courtilas pourrait également favoriser le développement de circuits courts.

## Niveau métropolitain

### Mise en place d'une stratégie d'aménagement sur le secteur à vocation économique de la plateforme aéroportuaire

- Poursuivre l'aménagement opérationnel des secteurs économiques d'intérêt métropolitain : la zone aéroportuaire (base 106, 45<sup>e</sup> parallèle...).
- Elargir et actualiser le plan guide de l'Aéroparc à l'échelle de la plateforme aéroportuaire (c'est-à-dire globalement du niveau de l'échangeur 9 au 12), améliorer l'accompagnement des entreprises et actualiser le schéma de voirie et de déplacement (notamment sur le secteur de l'Aéroparc).
- Réaliser des études de valorisation et d'aménagement des fonciers d'intérêt

métropolitain sur les secteurs suivants : site de Beaudésert, zone centrale autour du giratoire Marcel Dassault/avenue du Phare.

- Poursuivre le développement du pôle santé (Bioparc).

### Déplacement

- Mettre en œuvre le SDODM du secteur Ouest de l'agglomération.

Dans le cadre du SDODM, Bordeaux Métropole a finalisé les études opérationnelles sur le projet de TCSP de desserte de l'Aéroport avec :

- l'extension de la ligne A du tramway entre Mérignac Quatre Chemins et l'aéroport ;
- la mise en place d'une navette entre la gare de Pessac Alouette et l'aéroport pour assurer la liaison Aéroport – Gare St Jean.

**En matière culturelle**, des démarches à l'échelle métropolitaine concernent le secteur de la photographie.

# Article 6 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat

## La gouvernance de proximité

### Le rôle des pôles territoriaux

La territorialisation de l'action métropolitaine s'est renforcée avec la mise en place des pôles territoriaux depuis 2016. Elle traduit cette volonté de privilégier une organisation de proximité, proche des habitants et des communes.

Les pôles territoriaux permettent la poursuite de la déconcentration des missions assurées par la Métropole.

Ils assurent entre autres les missions de suivi et de coordination des contrats de co-développement au plus près des communes. La proximité qu'ils entretiennent avec les acteurs de terrain leur permet de disposer d'une bonne connaissance et compréhension des enjeux communaux.

Rattachés à la Direction générale des territoires, ces pôles territoriaux au nombre de quatre sont répartis et constitués de la manière suivante :

#### Pôle territorial ouest

Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas, Mérignac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Parempuyre ;

#### Pôle territorial sud

Bègles, Gradignan, Talence, Pessac et Villenave d'Ornon ;

#### Pôle territorial rive droite

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul ;

#### Pôle territorial de Bordeaux

Bordeaux.

Les pôles territoriaux sont ainsi structurés autour de quatre directions, traduisant notamment la volonté de conforter la transversalité dans la gestion des dossiers et des sollicitations :

- une Direction du développement et de l'aménagement, qui pilote la mise en œuvre à l'échelle de son territoire des politiques de développement et d'aménagement (mobilité, développement économique, projets urbains et d'espaces publics, politique de la ville, AOS, foncier...);
- une Direction de la gestion de l'espace public, elle-même organisée en services territoriaux chargés d'apporter au plus près du terrain les services publics de proximité dans le domaine de l'entretien et de la maintenance de la voirie, des espaces verts et de la propreté urbaine ;
- une Direction administrative et financière chargée d'une part, pour le compte des communes qui ont mutualisé ces fonctions, de la préparation, de l'exécution et du contrôle budgétaire et de la commande publique, et d'autre part du support administratif, financier et marchés spécifiques pour le pôle territorial ;
- une Direction des ressources humaines chargée des activités RH mutualisées pour le compte des communes et déconcentration pour les agents métropolitains.

L'Adjoint au directeur général des territoires, en charge d'un pôle territorial, pilote et garantit la mise en œuvre du contrat de co-développement et du contrat d'engagement passés entre Bordeaux Métropole et les communes de son territoire.

## Les conférences territoriales

Les conférences territoriales des Maires, initiées en 2016 et confortées dans le cadre du Pacte de gouvernance adopté en décembre 2020, sont instituées sur le périmètre des pôles territoriaux.

Elles sont des lieux :

- d'échanges de bonnes pratiques entre les communes du territoire ;
- de débats concernant les enjeux du territoire permettant aussi aux Maires de partager des éléments de diagnostic et la compréhension de chaque territoire ;
- d'informations et d'appropriation des politiques métropolitaines sur les territoires ;
- pour faire remonter à l'arbitrage du directeur général des services des conflits de plan de charge des services communs en territoire au regard des demandes de l'ensemble des communes du périmètre du pôle territorial et des moyens alloués ;
- elles sont également un échelon pour proposer si besoin un niveau de déconcentration supplémentaire des services métropolitains sur le périmètre du pôle territorial.

Elles peuvent aussi être le lieu de présentation et de débat sur les actions intercommunales présentes aux contrats de co-développement.

## Le référent territorial

Le référent territorial est l'interlocuteur privilégié de la commune au sein du pôle territorial.

Il a pour mission d'assurer la préparation, l'élaboration et le suivi du contrat.

Il garantit la proximité avec les communes en suivant l'avancement du contrat, en sollicitant les chefs de projet et en faisant remonter les demandes de la commune.

Il est l'animateur du contrat de co-développement.

Il assure la maîtrise d'ouvrage des dossiers relevant du Fonds d'investissement communal (FIC) de la commune dont il est référent.

## La Mission contractualisation

La Mission contractualisation, rattachée directement au directeur général des territoires, est en charge de l'animation des démarches de Contrats de co-développement et de Mutualisation.

Elle assure le pilotage et la coordination de la démarche de négociation des contrats de co-développement en lien avec la Vice-présidente en charge de la Proximité et de la déconcentration de l'action métropolitaine.

Elle est garante de la cohérence de la démarche et du respect des équilibres territoriaux.

La Mission contractualisation travaille en transversalité avec l'ensemble des directions générales et des directions de la Métropole ainsi qu'avec toutes les communes de la Métropole.

Un chargé de Mission contractualisation assure, en lien étroit avec le référent territorial, l'élaboration, la négociation, l'animation et le suivi du contrat de chaque commune de son portefeuille. Il instruit et formalise, en lien avec la direction concernée, les demandes d'évolution des contrats.

## Le chef de projet

Un chef de projet, appartenant à une direction centrale ou au pôle territorial, est identifié pour chaque action du contrat. Il a en charge son pilotage et sa mise en œuvre. Il assure le suivi de l'avancement du projet et rend compte régulièrement au référent notamment dans le cadre des revues de contrats annuelles.

Il est garant du respect des engagements métropolitains dans le cadre de la mise en œuvre du contrat et du respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'action.

## Les modalités de financement du contrat

Les nouvelles actions proposées pour cette nouvelle génération de contrats ont été définies

en cohérence avec les opérations inscrites au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de Bordeaux Métropole et des communes. Ce dernier intègre une logique de gestion de ses investissements en autorisation de programme et crédits de paiement, qui permet de conforter un niveau d'engagement pluriannuel sur la durée des projets et d'un vote budgétaire au regard du strict besoin annuel et dans le respect des plafonds annuels des dépenses d'investissement.

L'action de la Métropole sur le territoire est continue. Les grands projets se déploient ainsi sur plusieurs générations de contrats. Dans un souci d'efficacité, des actions sont ainsi très logiquement reportées d'un contrat à un autre. Le report d'une action ne traduit donc pas systématiquement le non-respect d'un engagement pris mais bien la continuité de l'action publique.

Ainsi, les contrats de co-développement 5<sup>ème</sup> génération sont composés :

- d'une part, d'actions en cours de réalisation des contrats précédents dénommées « coup-partis ». Ces fiches actions ont été réinscrites automatiquement dans les contrats 2021-2023,
- et d'autre part, de nouvelles actions retenues notamment au regard de leur opportunité, de leur niveau de priorisation par la Métropole et la commune, de la maturité et faisabilité du projet.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions validées, lorsqu'ils n'étaient pas prévus au PPI de Bordeaux Métropole, seront inscrits au PPI suite à l'adoption des contrats, conformément aux engagements pris.

Les contrats 2021-2023 ont été élaborés en complémentarité avec les actions relevant du Fonds d'intérêt communal (FIC) qui pourra participer au co-financement de certains projets inscrits aux contrats.

Conformément à la délibération n° 2020/569 du 18 décembre 2020 relative au FIC 2021-2026, les études et travaux sur les voies de catégorie 3

et 4 ne sont pas retenus au titre des contrats de co-développement mais relèvent d'un financement au titre du FIC.

Il en est de même pour les travaux d'assainissement eaux pluviales d'enjeu local, ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprises s'y rapportant.

Le FIC contribue également au financement des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain à hauteur de 20 %.

## Les modalités de mise en œuvre du contrat

Chacune des actions inscrites au contrat sera mise en œuvre conformément aux processus décisionnels de Bordeaux Métropole et aux règles qui régissent l'attribution des aides de la Métropole aux communes et partenaires : jalons décisionnels des projets, dépôt d'un dossier formalisé de demande pour les subventions, délibérations et conventions pour attribution de fonds de concours, respect des règlements d'intervention et délibérations cadre et plus généralement dans le respect des compétences détenues par ses organes de décision et dans les limites fixées par les modalités de financement du contrat.

## Suivi et adaptation du contrat

### Les revues de contrat

Le pilotage des contrats se fera par la tenue de revues de contrat à raison de 2 par an animées par les référents territoriaux et la mission contractualisation, afin de permettre un suivi des engagements pris.

## Le principe de substitution

Le principe de substitution, outil majeur de l'adaptabilité et de la vie du contrat est maintenu.

Ainsi, toute action nouvelle demandée par une commune devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeu.

Ne peuvent être substituées que des fiches non démarrées ou dont la mise en œuvre opérationnelle est arrêtée, sans possibilité de reprise au cours du contrat.

La capacité à faire des services sera aussi prise en compte pour le traitement et l'instruction des demandes.

Ces adaptations sont suivies et gérées par la mission contractualisation avec les communes en lien avec les directions de projet concernées.

Cette nouvelle génération de contrats est cependant adoptée avant la validation de plusieurs feuilles de route ou stratégies métropolitaines (Mobilité, Déchet, Développement économique, Stratégie Fleuve ...).

Un avenant général aux contrats sera donc proposé fin 2022 afin d'intégrer, sans substitution, toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole qui découleraient de ces feuilles de route ou règlements d'intervention et de modifier les fiches pour les mettre en conformité avec les orientations retenues. Les éventuelles substitutions demandées par les communes en 2022 seront aussi intégrées dans ce futur avenant.

## Les avenants thématiques

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune de Mérignac,

Le Maire-adjoint,

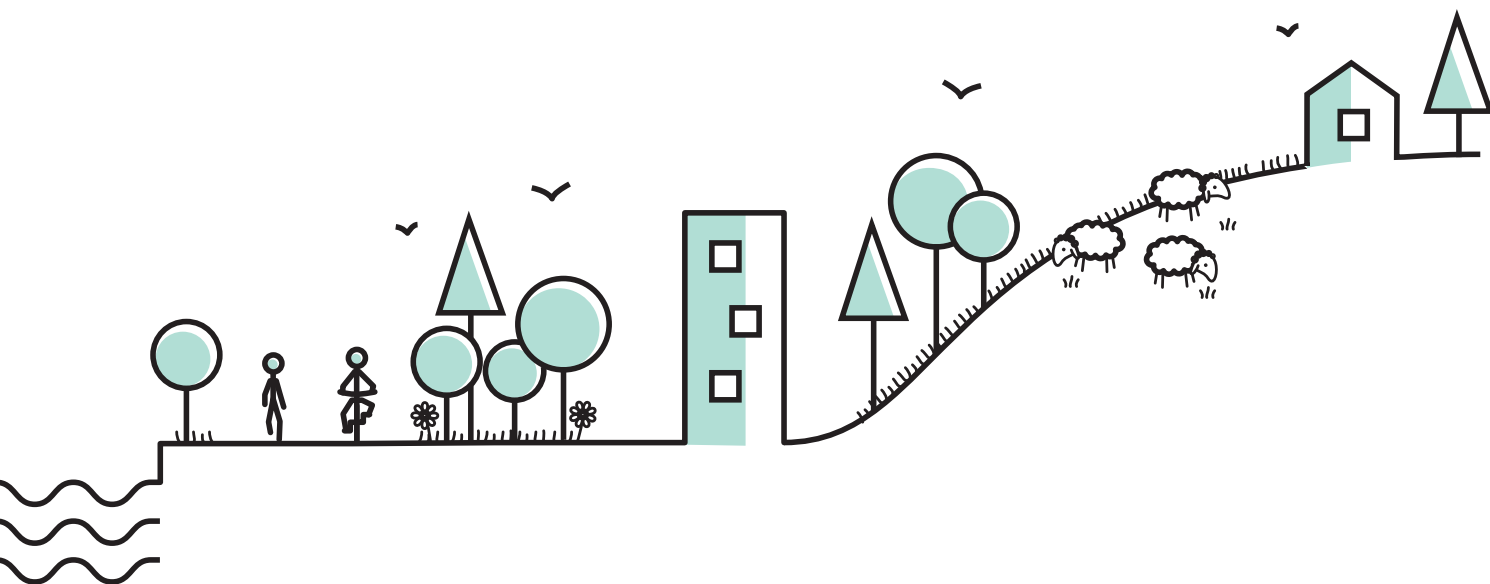
David Charbit





# Annexe 1

Tableau récapitulatif  
des actions par niveau d'enjeu



## Fiches action par niveau d'enjeu

### Métropolitain

0003	Opération d'aménagement Mérignac Soleil
0004	Opération d'aménagement Marne
0012	OIM Bordeaux Aéroport - Voie verte rue Issartier
0013	OIM Bordeaux Aéroport - Chemin des boucheries
0014	OIM Bordeaux Aéroport - Liaison Marie Curie/rue Volta
0015	OIM Bordeaux Aéroport - Amélioration du fonctionnement de l'échangeur 10
0016	OIM Bordeaux Aéroport - Amélioration du fonctionnement de l'échangeur 11
0017	OIM Bordeaux Aéroport - Requalification de l'avenue René Cassin
0018	OIM Bordeaux Aéroport - Création d'une voie nouvelle entre Cassin et Pythagore
0019	OIM Bordeaux Aéroport - Création d'aires de covoiturage
0020	OIM Bordeaux Aéroport - Création de voies réservées au transport en commun et covoiturage et création d'une voie cyclable - route de Bordeaux
0021	OIM Bordeaux Aéroport - Aménagement du parvis et des accès du collège de Mérignac Beutre
0022	OIM Bordeaux Aéroport - Raccordement des rues A. Dousse et des Genêts
0023	OIM Bordeaux Aéroport - Boulevard Technologique
0024	OIM Bordeaux Aéroport : Hippodrome
0025	OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/Marcel Dassault
0026	OIM Bordeaux Aéroport - Tarmaq
0027	OIM Bordeaux Aéroport - Coeur Aéroport
0028	OIM Bordeaux Aéroport - rue des Acacias
0029	OIM Bordeaux Aéroport - rue Nicolas Leblanc
0030	OIM Bordeaux Aéroport - Elaboration du plan guide de l'aéroport, sa mise à jour, élaboration de schéma sectoriels, avis, chiffrage, dossiers règlementaires et signalétique
0031	OIM Bordeaux Aéroport - Stratégie Développement Durable OIM Bordeaux Aéroport
0033	Secteur Féau-Coty : lutte contre les inondations
0034	Redimensionnement des réseaux eaux usées secteur Ontines
0036	Stade Nautique d'intérêt métropolitain
0038	Construction d'un bâtiment à vocation économique intégrant une pépinière d'innovation sociale
0045	Expérimentation Espace temporaire d'insertion et logement temporaire d'insertion sur le territoire Métropolitain
0046	Création d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI) et d'un Logement Temporaire d'Insertion (LTI) - site Argonne

0048	Réalisation Aire de Grands Passages Gens du Voyage
0049	Réalisation Terrain familial pour les Gens du Voyage
0050	Stratégie foncière : co-construction, co-animation, co-mise en œuvre
0052	Mise en œuvre expérimentale des permis de louer, déclarations de louer, permis de diviser
0054	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun
0055	SDODM - Amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire (Tram + BNSP)
0056	Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc
0057	Evaluation Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) Aéroport
0058	Aide à la création de zone à stationnement payant en intra-rocade
0060	RCHNS 1 : Bordeaux – Martignas sur Jalle
0061	RCHNS 6 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon
0062	RCHNS 9 : Bordeaux – Mérignac
0063	RCHNS 11 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc
0064	RCHNS 14 : Rcade du vélo
0065	BIC - Etude et travaux piste cyclable RCHNS Bioparc
0067	Stationnements vélo, pompes et stations de réparation
0068	Plan Marche: accompagnement au développement de la marche pour aller à l'école
0071	OIM Bordeaux Aéroport - parc Innolin
0074	Plan 1 million d'arbres
0076	BIC - Suivi des plans de gestion écologique BIC extra-rocade
0077	BIC - Travaux de compensations écologiques BIC extra-rocade
0078	Merignac photo
0080	Expertise bruit
0081	Définition et territorialisation précise des ilots de fraîcheur à l'échelle métropolitaine
0082	Définition d'un protocole propre à la métropole en cas de pic de pollution de l'air
0083	Installer des panneaux solaires sur le foncier communal
0085	Réseau de chaleur - Bourran
0086	Réseau de chaleur - Aéroport / accompagnement
0087	Réseau de chaleur - Le Burck / veille
0088	Audit énergétique du patrimoine bâti communal
0089	Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
0090	Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique
0091	Plan stratégique Déchets 2026 - Centre de Réemploi et Aire de Recyclage MERIGNAC
0092	Plan stratégique Déchets 2026 – expérimentations participatives

0093	Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
0094	Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense
0095	Plan stratégique Déchets 2026 – densification des points d'apport du verre

## Intercommunal

0005	Avenue de la Marne
0006	Aménagement place Mondésir
0008	Aménagement de l'avenue de la Libération (Ave du Truc-Place Jean Jaurès)
0010	Aménagement av de la Somme
0011	Requalification de l'avenue de Courtillas
0032	Barreau Marchegay-Crabemorte
0035	Etudes du bassin "Morandière
0044	Réhabilitation résidences du Burck
0066	Maison des mobilités et du vélo
0079	Préfiguration d'un observatoire de l'impact du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de la Rocade et de l'aéroport

## Communal

0001	ZAC Centre Ville
0002	PAE La Glacière
0007	Centre ville/Avenue de l'Yser : étude de circulation et de stationnement
0009	Aménagement de l'Avenue du Truc
0037	Pôle territorial de coopération jeunesse
0039	RI école hors OAIM - école Jean Macé
0040	RI école hors OAIM - école Oscar Auriac
0041	Requalification du quartier Pichey - circulations et équipements
0042	Etude de renouvellement urbain du quartier Yser
0043	Requalification du Quartier Yser (Réhabilitation du Marché de l'Avenir)
0047	Lutte contre l'habitat insalubre/ Sédentarisation Gens du voyage secteur Bellevue
0051	Acquisitions foncières pour le compte des communes
0053	Accompagnement au projet de pôle d'échanges de la halte Ter de Caudéran-Mérignac - Cofinancement et études
0059	Réflexion sur la stratégie de déploiement des bornes électriques sur l'espace public
0069	RI Nature : Fonds de concours pour l'acquisition d'une ferme urbaine
0070	RI Nature : Parc de Bourran – programme de mise en valeur
0072	Arrêt des pesticides et végétalisation dans le cimetière
0073	RI Nature : Soutien à la réalisation de jardins partagés
0075	Recensement des arbres en domaine public et privé
0084	Réseau de chaleur Mérignac Centre Energies



# Annexe 2

Fiches action



## Fiches action par numéro d'ordre

0001	ZAC Centre Ville
0002	PAE La Glacière
0003	Opération d'aménagement Mérignac Soleil
0004	Opération d'aménagement Marne
0005	Avenue de la Marne
0006	Aménagement place Mondésir
0007	Centre ville/Avenue de l'Yser : étude de circulation et de stationnement
0008	Aménagement de l'avenue de la Libération (Ave du Truc-Place Jean Jaurès)
0009	Aménagement de l'Avenue du Truc
0010	Aménagement av de la Somme
0011	Requalification de l'avenue de Courtillas
0012	OIM Bordeaux Aéroport - Voie verte rue Issartier
0013	OIM Bordeaux Aéroport - Chemin des boucheries
0014	OIM Bordeaux Aéroport - Liaison Marie Curie/rue Volta
0015	OIM Bordeaux Aéroport - Amélioration du fonctionnement de l'échangeur 10
0016	OIM Bordeaux Aéroport - Amélioration du fonctionnement de l'échangeur 11
0017	OIM Bordeaux Aéroport - Requalification de l'avenue René Cassin
0018	OIM Bordeaux Aéroport - Création d'une voie nouvelle entre Cassin et Pythagore
0019	OIM Bordeaux Aéroport - Création d'aires de covoiturage
0020	OIM Bordeaux Aéroport - Création de voies réservées au transport en commun et covoiturage et création d'une voie cyclable - route de Bordeaux
0021	OIM Bordeaux Aéroport - Aménagement du parvis et des accès du collège de Mérignac Beutre
0022	OIM Bordeaux Aéroport - Raccordement des rues A. Dousse et des Genêts
0023	OIM Bordeaux Aéroport - Boulevard Technologique
0024	OIM Bordeaux Aéroport : Hippodrome
0025	OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/Marcel Dassault
0026	OIM Bordeaux Aéroport - Tarmaq
0027	OIM Bordeaux Aéroport - Coeur Aéroport
0028	OIM Bordeaux Aéroport - rue des Acacias
0029	OIM Bordeaux Aéroport - rue Nicolas Leblanc
0030	OIM Bordeaux Aéroport - Elaboration du plan guide de l'aéroport, sa mise à jour, élaboration de schéma sectoriels, avis, chiffrage, dossiers règlementaires et signalétique
0031	OIM Bordeaux Aéroport - Stratégie Développement Durable OIM Bordeaux Aéroport
0032	Barreau Marchegay-Crabemorte
0033	Secteur Féau-Coty : lutte contre les inondations



0034	Redimensionnement des réseaux eaux usées secteur Ontines
0035	Etudes du bassin "Morandière
0036	Stade Nautique d'intérêt métropolitain
0037	Pôle territorial de coopération jeunesse
0038	Construction d'un bâtiment à vocation économique intégrant une pépinière d'innovation sociale
0039	RI école hors OAIM - école Jean Macé
0040	RI école hors OAIM - école Oscar Auriac
0041	Requalification du quartier Pichey - circulations et équipements
0042	Etude de renouvellement urbain du quartier Yser
0043	Requalification du Quartier Yser (Réhabilitation du Marché de l'Avenir)
0044	Réhabilitation résidences du Burck
0045	Expérimentation Espace temporaire d'insertion et logement temporaire d'insertion sur le territoire Métropolitain
0046	Création d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI) et d'un Logement Temporaire d'Insertion (LTI) - site Argonne
0047	Lutte contre l'habitat insalubre/ Sédentarisation Gens du voyage secteur Bellevue
0048	Réalisation Aire de Grands Passages Gens du Voyage
0049	Réalisation Terrain familial pour les Gens du Voyage
0050	Stratégie foncière : co-construction, co-animation, co-mise en œuvre
0051	Acquisitions foncières pour le compte des communes
0052	Mise en œuvre expérimentale des permis de louer, déclarations de louer, permis de diviser
0053	Accompagnement au projet de pôle d'échanges de la halte Ter de Caudéran-Mérignac - Cofinancement et études
0054	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun
0055	SDODM - Amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire (Tram + BNSP)
0056	Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc
0057	Evaluation Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) Aéroparc
0058	Aide à la création de zone à stationnement payant en intra-rocade
0059	Réflexion sur la stratégie de déploiement des bornes électriques sur l'espace public
0060	RCHNS 1 : Bordeaux – Martignas sur Jalle
0061	RCHNS 6 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon
0062	RCHNS 9 : Bordeaux – Mérignac
0063	RCHNS 11 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc
0064	RCHNS 14 : Rocade du vélo
0065	BIC - Etude et travaux piste cyclable RCHNS Bioparc
0066	Maison des mobilités et du vélo
0067	Stationnements vélo, pompes et stations de réparation
0068	Plan Marche: accompagnement au développement de la marche pour aller à l'école

0069	RI Nature : Fonds de concours pour l'acquisition d'une ferme urbaine
0070	RI Nature : Parc de Bourran – programme de mise en valeur
0071	OIM Bordeaux Aéroparc - parc Innolin
0072	Arrêt des pesticides et végétalisation dans le cimetière
0073	RI Nature : Soutien à la réalisation de jardins partagés
0074	Plan 1 million d'arbres
0075	Recensement des arbres en domaine public et privé
0076	BIC - Suivi des plans de gestion écologique BIC extra-rocade
0077	BIC - Travaux de compensations écologiques BIC extra-rocade
0078	Merignac photo
0079	Préfiguration d'un observatoire de l'impact du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de la Rcade et de l'aéroport
0080	Expertise bruit
0081	Définition et territorialisation précise des ilots de fraîcheur à l'échelle métropolitaine
0082	Définition d'un protocole propre à la métropole en cas de pic de pollution de l'air
0083	Installer des panneaux solaires sur le foncier communal
0084	Réseau de chaleur Mérignac Centre Energies
0085	Réseau de chaleur - Bourran
0086	Réseau de chaleur - Aéroport / accompagnement
0087	Réseau de chaleur - Le Burck / veille
0088	Audit énergétique du patrimoine bâti communal
0089	Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
0090	Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique
0091	Plan stratégique Déchets 2026 - Centre de Réemploi et Aire de Recyclage MERIGNAC
0092	Plan stratégique Déchets 2026 – expérimentations participatives
0093	Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
0094	Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense
0095	Plan stratégique Déchets 2026 – densification des points d'apport du verre



**Fiche n°1****ZAC Centre Ville**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du renouvellement urbain, Bordeaux Métropole a engagé un projet de réaménagement du centre ville, en partenariat avec la ville de Mérignac, lié notamment à l'arrivée du tramway : reconfiguration complète des espaces publics et valorisation du paysage architectural urbain et paysager. Une ZAC a ainsi été créée en 2006 et son aménagement a été confié en 2007 à BMA. Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre la phase opérationnelle dans la durée du 5ème contrat et notamment à réceptionner les espaces publics de la ZAC et à clôturer cette opération.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réceptionner les travaux  
-->Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	7 361 983,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LEMAITRE LAURENT

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->BMA

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03-Concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05-Commercialisation des lots							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08-Ciôture de l'opération							

**Fiche n°2****PAE La Glacière**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Approbation du PAE par la délibération 2008/0068 du 18 janvier 2008. L'ensemble des équipements publics ont été réalisés et les ilots maîtrisés par la Métropole ont été commercialisés.

Bordeaux Métropole s'engage sur la durée du contrat à suivre les études menées par l'opérateurs pour l'îlot 4 et à accompagner l'éventuelle mutation des ilots 5 et 6. Le cas échéant elle cloturera cette opération fin 2022.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Aider à la commercialisation des lots

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

-->Mener la concertation

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LEMAITRE LAURENT

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03-Concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05-Commercialisation des lots							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08-Ciôture de l'opération							

**Fiche n°3****Opération d'aménagement Mérignac Soleil**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Depuis septembre 2014, La Fab a engagé l'approfondissement du plan stratégique issu de l'appel à projets en y intégrant les nouvelles réflexions et études engagées sur ce territoire de projet depuis 2012 (prolongement d'un TCSP vers l'aéroport, étude de stratégie commerciale menée par Objectif Ville).

Ce projet urbain consiste également à saisir l'opportunité et l'effet de levier du prolongement de la ligne A du tramway jusqu'à l'aéroport, dont la mise en service est prévue en 2023.

Les grandes orientations urbaines et le programme général sur ce territoire de mutation ont été validés en mars 2015 par la Ville de Mérignac et la métropole (projet inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab).

Cet approfondissement et l'actualisation du plan stratégique en cours d'élaboration a pour objectif de préfigurer une mise en œuvre opérationnelle. Ce plan guide a été achevé en 2017. Il est conçu comme un plan dynamique s'articulant autour de grandes thématiques et composé de pièces urbaines opérationnellement autonomes, afin de s'inscrire dans un schéma cohérent de mutation d'ensemble.

Le périmètre des études urbaines s'étend sur 69 ha environ et correspond à un Périmètre de Prise en Considération (PPC), mis en place fin 2017, afin de préserver les intentions programmatiques de la zone et limiter autant que possible les éventuels surcoûts. Une TAM à 20% a également été actée par délibération le 21 octobre 2016, en vue de contribuer au financement des équipements publics rendus nécessaires par les programmes immobiliers en cours.

Le programme prévisionnel de construction est établi à environ 300 000 m<sup>2</sup> de Surfaces de plancher (SdP), dont la répartition prévisionnelle est la suivante :

- 210 000 m<sup>2</sup> SdP environ de logements, soit environ 2800 logements ;
- 90 000 m<sup>2</sup> SdP environ de commerces, bureaux, activités et équipements.

Cette programmation correspond à un rythme de production d'environ 14 000 m<sup>2</sup> SDP de logements par an sur environ 15 ans. Elle correspond également à une production d'environ 185 logements par an, dont les typologies sont conformes aux Plan local de l'habitat (PLH) pour la commune de Mérignac.

Un groupe scolaire de 17 classes est prévu sur le secteur.

Une participation est également prévue pour le financement de 3 classes supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement du groupe scolaire Arnaud LAFON.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études préalables
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lancer la DUP
- >Mener la concertation
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- >Lancer des consultations
- >Réaliser les travaux
- >Céder ou acheter le foncier
- >Établir le bilan financier de l'opération
- >Accompagner financièrement le programme
- >Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux négociations
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Valider les suites opérationnelles de l'étude
- >Accompagner financièrement le programme
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)



### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	77 023 693,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	40 900 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	8 600 000,00 €
2022	8 400 000,00 €
2023	9 400 000,00 €
2024	14 500 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

BERNARD ANGELIQUE

**Direction en charge de l'action :**

DBD – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Bordeaux Métropole

-->Commune

-->La Fabrique Métropolitaine

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03-Concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05-Commercialisation des lots							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08-Clôture de l'opération							

**Fiche n°4****Opération d'aménagement Marne**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Cette opération est conjointement menée avec celle de Mérignac Soleil / Chemin long, où des objectifs architecturaux, urbains et paysagers communs ont été trouvés. Elle bénéficie également d'une partie de l'extension de la ligne A du tramway (échéance de livraison prévue pour 2019-2020).

Les études stratégiques et pré-opérationnelles développées sur le site de Marne s'appuie sur plusieurs objectifs en vue de renouveler la perception de ce quartier, mais également ses usages :

- o l'émergence d'une identité urbaine attractive propre à ce site, qu'il s'agisse de son attractivité commerciale et résidentielle ou encore de la qualité d'usage des espaces publics ;
- o une intensification urbaine de part et d'autre du fuseau du tramway, sur l'axe aéroport-Bordeaux centre ;
- o le développement d'une offre nouvelle de logements, soit un potentiel estimé d'environ 1 200 logements sur le secteur dans le cadre de l'étude réalisée par l'agence d'urbanisme ;
- o le renouvellement et l'évolution de l'offre commerciale, en cohérence avec le secteur Soleil / Chemin long ;
- o le développement d'un "poumon vert" et la renaturation dans la continuité du secteur Mérignac Soleil / Chemin Long, sur la base de l'étude réalisée dans le cadre de la démarche 55 000 ha de nature.

Le programme prévisionnel de constructions nouvelles de l'opération d'aménagement est estimé à environ 93 700 m<sup>2</sup> de Surface de plancher (SDP) dont :

- 71 100 m<sup>2</sup> SDP de logements,
- 22 600 m<sup>2</sup> SDP de commerces et d'activités.

L'opération d'aménagement a été créée le 27 janvier 2017 et s'étend sur un périmètre de 27,4 ha où s'applique une TAM de 17% (votée le 21 octobre 2016). En outre, un traité de concession de 12 ans entre La Fab et Bordeaux Métropole a été approuvé au Conseil Métropolitain courant juillet 2017.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser le projet (phase PRO/DCE)

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif  
 -->Accompagner techniquement une démarche/une étude  
 -->Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement  
 -->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain  
 -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales  
 -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	20 204 530,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	4 430 887,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	4 430 887,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

BERNARD ANGELIQUE

**Direction en charge de l'action :**

DBD – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03-Concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05-Commercialisation des lots							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08-Clôture de l'opération							

**Fiche n°5****Avenue de la Marne**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Aménagement de l'avenue de la Marne entre la place Mondésir et l'avenue Mendès France. Cette étude visera la requalification de cet axe majeur traversant le territoire communal. Elle prendra en compte les esquisses réalisées en 2014 mais également l'ensemble des projets urbains qui ont vu le jour depuis cette date (PAE de la Glacière, Opération d'aménagement "Marne", projet Caillavet etc. Elle priorisera la résorption des discontinuités cyclables ainsi qu'une végétalisation des espaces publics.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Mener la concertation

**Niveau engagement Commune :**

- >Valider le programme
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	100 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	50 000,00 €
2023	50 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LEMAITRE LAURENT

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°6****Aménagement place Mondésir**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Les études de programme visant le réaménagement de la place Mondésir ont abouti à l'établissement de plusieurs scénarios d'aménagement et d'une phase d'expérimentation permettant de valider la pertinence d'un de ces scénarios au regard des contraintes de circulations de la place. L'enjeu sur ce Codev est de mettre à jour les données circulatoires sur la base desquelles ont été établis les scénarios de programmation, puis de réaliser une Etude Préliminaire des aménagements "test" qui pourraient être mis en oeuvre sur le Codev suivant.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables

**Niveau engagement Commune :**

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Participer aux études
- >Valider les suites opérationnelles de l'étude
- >Mener la concertation

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	75 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	75 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	25 000,00 €
2022	25 000,00 €
2023	25 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LEMAITRE LAURENT

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°7**

**Centre ville/Avenue de l'Yser : étude de circulation et de stationnement**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Action "coup parti" de l'avenant au Codev 4. De nombreux îlots sont en cours de mutation dans le centre-ville de Mérignac et le long de l'avenue de l'Yser. Il apparait nécessaire de réaliser une étude de stationnement et de circulations qui permettra à la fois :

- d'analyser l'évolution des déplacements le long de l'avenue de l'Yser et le centre-ville et proposer des actions d'accompagnement des projets
- d'appuyer la commune dans ses échanges avec les porteurs de projets immobiliers

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

**Niveau engagement Commune :**

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	65 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	65 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	30 000,00 €
2022	35 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

MEROUZE AUDE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							



## Fiche n°8

## Aménagement de l'avenue de la Libération (Ave du Truc-Place Jean Jaurès)

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Préalablement aux travaux d'aménagement de voirie, il est nécessaire de procéder aux acquisitions foncières pour libérer les emprises nécessaires au projet . Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole devra tirer le bilan de la concertation réglementaire, engager la procédure de DUP pour pouvoir prendre possession par voie d'expropriation si nécessaire des acquisitions qui ne pourront se faire à l'amiable .Parallèlement à ces procédures réglementaires, elle procèdera aux acquisitions qui pourront se faire à l'amiable . Les clôtures/reculs compteurs seront réalisés à l'avancement de ces négociations .Au deuxième semestre 2023, si toutes les emprises sont libérées, il pourra être procédé au début de l'enfouissement des réseaux secs (financement FIC).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)  
-->Lever les préalables fonciers  
-->Lancer la DUP

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif  
-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	3 800 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 200 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	400 000,00 €
2022	400 000,00 €
2023	400 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

GREGOIRE NADINE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°9****Aménagement de l'Avenue du Truc**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Études de réaménagement de l'avenue du Truc en lien avec l'ouverture du Stade Nautique Métropolitain et la réorganisation des équipements sportifs du stade Robert Brette.

Suite à la restitution de l'étude préliminaire en juin 2021 qui portait sur la totalité du linéaire de l'avenue du Truc, la ville a confirmé sa volonté de réduire le périmètre d'intervention à l'aménagement de l'entrée et des accès du futur stade nautique (plateau). Le planning devra être précisé par la Ville.

Le mail Sampiéri sera réalisé sous MOA ville.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer aux études
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 900 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 900 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	700 000,00 €
2023	1 100 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

BRUN-ROUDIER JEAN

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°10****Aménagement av de la Somme**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Réaménagement de l'avenue de la Somme entre le giratoire Gutenberg et le secteur Mérignac Soleil.  
Amélioration du carrefour Somme/Vigneau. Traitement apaisé du cœur de quartier Chemin Long.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation

**Niveau engagement Commune :**

- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Mener la concertation

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	50 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	25 000,00 €
2023	25 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LETHIER JEAN-BAPTISTE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°11****Requalification de l'avenue de Courtillas**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Aménagement de l'avenue de Courtillas entre la rue de la Princesse et la rue Jean de La Fontaine sur Mérignac. Etude AVP validée. Procédure d'expropriation en cours. Démarrage des travaux préalables d'assainissement pluvial au 2ème trimestre 2021 (MOA : direction de l'eau). Démarrage des travaux de voirie début 2022, à la fin des travaux d'assainissement et sous réserve de prise de possession des terrains en cours d'acquisition par voie d'expropriation.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 500 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 500 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	150 000,00 €
2022	1 350 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

CAZAUX MAXIME

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



**Fiche n°12****OIM Bordeaux Aéroport - Voie verte rue Issartier**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Création d'une voie verte le long de la rue Marcel Issartier depuis le carrefour giratoire avenue Dassault jusqu'à la limite de l'aéroport.

Une fois les acquisitions foncières réalisées, le cas échéant par voie d'expropriation, les travaux de voirie pourront débuter.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Céder ou acheter le foncier

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	625 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	625 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	75 000,00 €
2023	550 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LETHIER JEAN-BAPTISTE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;C04\_VILLE

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°13****OIM Bordeaux Aéroport - Chemin des boucheries**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Création d'un itinéraire piétons/deux roues permettant un accès sécurisé entre le secteur des Girondins Omnisports et le tramway ligne A en utilisant des chemins déjà existants et en créant le prolongement entre l'avenue du Phare et Marcel Dassault le plus à l'ouest et entre le lotissement Caroline Aigle sur le Haillan et l'avenue de Magudas au Nord.

- Première phase : entre l'avenue du Phare et l'avenue Marcel Dassault sur une longueur de 1300 m et une largeur variable entre 5 et 10 m. Ce chemin permettra de raccorder le lotissement QNB/Lotissement AEROPARK/THALES/SAFRAN/Girondins omnisports.

Dans un premier temps, les usagers pourront traverser l'avenue du Phare et utiliser le chemin nature déjà existant pour se raccorder à la voie nouvelle Marcel Dassault/Magudas.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)

**Niveau engagement Commune :**

- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	2 300 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	285 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	250 000,00 €
2023	35 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

CAZAUX MAXIME

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°14****OIM Bordeaux Aéroport - Liaison Marie Curie/rue Volta**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

En lien avec la création de la voie nouvelle Marcel/Dassault/Marie Curie, il est nécessaire de poursuivre l'aménagement par la création d'un barreau entre la rue des 29 aviateurs et la rue Volta, permettant ainsi de rejoindre le centre ville de Mérignac par le pont du Chut. Cette voie nouvelle d'une largeur de 20 m a deux voies de circulation, assurera une liaison piétons/2roues, la gestion des eaux pluviales en aérien. Cette nouvelle infrastructure sera à penser avec la gestion hydraulique du Morandière et la création future d'un espace naturel.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation

**Niveau engagement Commune :**

- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	2 024 020,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	380 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	50 000,00 €
2022	80 000,00 €
2023	250 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

GROULT FREDERIC

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

## Fiche n°15

## OIM Bordeaux Aéroport - Amélioration du fonctionnement de l'échangeur 10

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Amélioration du fonctionnement de l'échangeur 10

Enjeux de déplacements des modes actifs, de vitesse commerciale pour les transports en commun.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Établir le programme

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Participer à la démarche/au dispositif

--&gt;Participer aux études

--&gt;Valider le programme

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	5 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	250 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	50 000,00 €
2022	50 000,00 €
2023	100 000,00 €
2024	50 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

HERVE LAURENT

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

--&gt;Etat

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



**Fiche n°16**

**OIM Bordeaux Aéroport - Amélioration du fonctionnement de l'échangeur 11**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Amélioration du fonctionnement de l'échangeur 11

Carrefour Est de l'échangeur

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études
- >Valider le programme

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	700 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	250 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	50 000,00 €
2023	100 000,00 €
2024	100 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

HERVE LAURENT

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

- >Commune
- >Etat

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

## Fiche n°17

## OIM Bordeaux Aéroport - Requalification de l'avenue René Cassin

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Requalification de l'avenue René Cassin : accès privilégié de l'aéroport. Mise à 2X2 voies et redressement de l'accès à l'aéroport afin d'apporter de la fluidité.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Établir le programme

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	5 700 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	40 000,00 €
2022	40 000,00 €
2023	20 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

HERVE LAURENT

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Autres

--&gt;Commune

--&gt;Etat

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°18****OIM Bordeaux Aéroport - Création d'une voie nouvelle entre Cassin et Pythagore**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Création d'une voie nouvelle entre Cassin et Pythagore permettant d'assurer un lien entre deux pôles d'activité : pôle hôtelier et tertiaire de Cadera et le pôle de loisirs/tertiaire (après la création de la liaison Kennedy/Cassin). L'objectif second est de décharger aussi du trafic sur les giratoires d'accès de l'aéroport.

Sur le CODEV 5, il est proposé de poursuivre les études, réaliser l'AVP, levée les préalables fonciers, établir le dossier de DUP, établir les dossiers réglementaires (notamment environnementaux), poursuivre les reconnaissances complémentaires (diagnostic pyrotechnique, IC, sondages géotechniques...)

A noter: ce projet est en interaction forte avec le projet OIM de redressement de l'avenue R.Cassin, le planning de l'opération Cassin/Pythagore peut en être impacté.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)

-->Lever les préalables fonciers

-->Lancer la DUP

-->Réaliser les études d'avant projet (AVP)

-->Valider l'étude

-->Céder ou acheter le foncier

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	3 560 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	200 000,00 €
2022	400 000,00 €
2023	400 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

CHAZELLE VIRGINIE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°19****OIM Bordeaux Aéroport - Création d'aires de covoiturage**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Création d'aires de stationnement sur le territoire de la commune de Mérignac (secteur des circuits) et de Martignas-sur-Jalle en sortie de la commune de Martignas et sur St Médard en Jalles à proximité de l'Intermarché.

La présente fiche concerne la réalisation de l'aire de covoiturage située au droit du giratoire de Marchegay sur Mérignac et en entrée de ville de Martignas-sur-Jalles.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- >Lancer des consultations
- >Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 160 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	520 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	60 000,00 €
2022	80 000,00 €
2023	380 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

MARCHAND ANNE-LAURE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



## Fiche n°20

## OIM Bordeaux Aéroport - Création de voies réservées au transport en commun et covoiturage et création d'une voie cyclable - route de Bordeaux

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

### 1- Descriptif :

Le projet prévoit la création de voies dédiées au transport en commun et au covoiturage et d'une voie cyclable le long de la RD 106 (avenue de Bordeaux) entre l'avenue de l'Argonne et la rue de la Poudrière.

Il s'inscrit dans l'objectif de fluidifier la circulation sur les pénétrantes métropolitaines, fortement saturées, en favorisant le report modal vers les transports en commun, le covoiturage et le vélo.

### 2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

#### Niveau engagement Métropole :

-->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)

-->Lever les préalables fonciers

-->Lancer la DUP

-->Réaliser le projet (phase PRO/DCE)

#### Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

-->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	4 560 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	540 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	60 000,00 €
2022	60 000,00 €
2023	420 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

#### Référent :

LE GAC FRANCOIS

#### Chef de projet :

MARCHAND ANNE-LAURE

#### Direction en charge de l'action :

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

#### Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

#### Autre(s) acteur(s) :

-->Conseil départemental

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

## Fiche n°21

## OIM Bordeaux Aéroport - Aménagement du parvis et des accès du collège de Mérignac Beutre

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du plan Collèges du Département, un nouveau collège est prévu sur la commune de Mérignac dans le quartier de Beutre, cet équipement est prévu à horizon 2024.

Le projet prévoit :

- la création d'un accès est depuis l'avenue de Roland Garros et son raccordement sur le parvis du collège
- la création d'un accès Nord depuis l'avenue de l'Argonne
- le raccordement du parvis au réseau viaire à l'ouest

La levée des préalables fonciers (préparation d'une déclaration d'utilité publique), ainsi que des études et dossiers réglementaires sont prévues en 2021./2022

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer la DUP
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- >Lancer des consultations

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer aux négociations
- >Participer aux études
- >Valider le programme
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Valider les suites opérationnelles de l'étude
- >Mener la concertation
- >Signer une convention
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	6 400 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	4 500 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	600 000,00 €
2023	3 900 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

HERVE LAURENT

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

- >Commune
- >Conseil départemental

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

## Fiche n°22

## OIM Bordeaux Aéroport - Raccordement des rues A. Doussé et des Genêts

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre de l'avenant codev 4 , le programme d'aménagement a été élaboré et validé .  
Sur ce contrat, il est prévu la réalisation de l'étude préliminaire et de l'avant projet. La levée des différents préalables à l'opération pourra débuter sur ce contrat.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	3 025 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	350 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	42 000,00 €
2022	33 000,00 €
2023	275 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

FALGERE ERIC

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°23****OIM Bordeaux Aéroport - Boulevard Technologique**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Lancement des études en vue de réaliser un aménagement dit du "boulevard technologique" allant depuis le terminus du tramway A Haillan-Rostand, en passant par le rond point des 5 chemins, la rue Toussaint Catros, le Chemin du Phare et les avenues de Beaudésert, Rolland Garros et François Mitterrand pour rejoindre la sortie 12 de la rocade.

Cet aménagement doit permettre :

- d'accompagner les opérations d'aménagement publiques et privées envisagées de part et d'autre,
- de créer un véritable lien entre les différents lieux de vie et d'emploi existants et à venir,
- de réaliser un aménagement pouvant offrir des espaces publics utiles et porteurs d'une ambiance et d'une qualité renouvelées,
- d'offrir une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements en trouvant le meilleur équilibre possible entre la gestion du trafic et la qualité d'usage attendue,
- de favoriser le développement du covoiturage en développant des emprises réservées à ce mode de déplacement ainsi qu'aux transports en commun,
- d'intégrer l'exemplarité en matière de performance environnementale, et de rechercher des solutions innovantes favorisant le partage de la voirie.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer la DUP
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- >Lancer des consultations
- >Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer aux études
- >Accompagner financièrement le programme
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	55 000 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	9 500 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	1 000 000,00 €
2022	3 200 000,00 €
2023	5 300 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

HERVE LAURENT

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Commune

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



**Fiche n°24****OIM Bordeaux Aéroport : Hippodrome**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Extension du périmètre de l'OIM Bordeaux Aéroport (2019) sur la zone d'activité château Rouquey et les franges des zones Hippodrome et Chemin Long. La ville de Mérignac sollicite la Métropole pour établir une stratégie d'aménagement d'ensemble de ce secteur qui visera à accompagner les entreprises dans leurs besoins ; à intégrer les mutations profondes de ce secteur et à le reconnecter à la dynamique urbaine en cours (desserte par le tramway en 2021, projets urbains voisins de « Marne » et « Soleil »). Bordeaux Métropole mènent diverses études sur ce secteur : étude environnementale, étude de programmation économique, études urbaines : plan guide et programme des espaces publics et étude et mise en œuvre du montage opérationnel, des outils fiscaux et des procédures réglementaire de l'opération : concertation au printemps et été 2021.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	200 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	200 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	100 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LOUCHEUR JULIETTE

**Direction en charge de l'action :**

DAB - MISSION STRATÉGIE TERRITORIALE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02- Rédaction du cahier des charges							
03-Consultation et désignation de l'équipe MOE urbaine							
04-Déroulement de l'étude urbaine + études d'impact, desserte énergétique, analyse zone humide si nécessaire							
05-Concertation							
06-Validation de l'étude							

## Fiche n°25

## OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/ Marcel Dassault

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

A l'Ouest du Boulevard Technologique, les avenues Mazeau/Touban/Pagnot (entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault) sont des voies dont les caractéristiques actuelles (tracé en plan et profil en travers) ne permettent pas un écoulement de trafic important (env. 8 000 véh./jour).

Ainsi, le plan guide des espaces publics de l'OIM Bordeaux Aéroport prévoit la requalification de cet axe permettant une desserte de l'opération par l'ouest. L'aménagement de ce barreau routier nord-sud permettra de mieux répartir les flux de circulation à l'échelle de l'OIM et de diminuer les phénomènes de congestion.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer la DUP
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	18 576 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 036 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	26 000,00 €
2022	510 000,00 €
2023	500 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

MARCHAND ANNE-LAURE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°26****OIM Bordeaux Aéroport - Tarmaq**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, la ville de Mérignac et les industriels de la filière aéronautique ont décidé de lancer le projet d'une Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux sur le territoire de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport, désigné sous le nom de « TARMAQ ». Tarmaq a pour ambition d'être un lieu hybride de diffusion, d'acquisition, de conservation, de transmission des savoirs. une subvention de fonctionnement et un apport en fonds propres ont été délibérés au conseil métropolitain du 27/11/20.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Participer à l'étude  
 -->Accompagner financièrement le programme  
 -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur  
 -->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif  
 -->Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement  
 -->Participer aux études  
 -->Accompagner financièrement le programme

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 100 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 100 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	400 000,00 €
2022	300 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	200 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

SAN MARTIN SANDRINE

**Direction en charge de l'action :**

DAB - MISSION STRATÉGIE TERRITORIALE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Associatif

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Autres  
 -->Bordeaux Métropole  
 -->Commune  
 -->Conseil Régional

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°27****OIM Bordeaux Aéroport - Coeur Aéroport**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Accompagnement de la SPL Bordeaux Aéroport pour le projet immobilier "Cockpit" - Coeur Aéroport - projet qui contribue au développement de l'écosystème Aéronautique Spatial Défense de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport, et accueillera la SPL Bordeaux Aéroport et la technopole Bordeaux Technowest installée actuellement dans des locaux de Sabena Technics. Ce projet doit aussi permettre de réunir dans un lieu emblématique le pôle de compétitivité AerospaceValley et des espaces pour l'école de maintenance aéronautique Evering – IMA.

Changement d'échelle de la SPL Bordeaux Aéroport.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Signer une convention  
 -->Accompagner financièrement le programme  
 -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur  
 -->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Accompagner financièrement le programme

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	900 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

SAN MARTIN SANDRINE

**Direction en charge de l'action :**

DAB - MISSION STRATÉGIE TERRITORIALE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Bordeaux Métropole

-->Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							



**Fiche n°28****OIM Bordeaux Aéroport - rue des Acacias**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Requalification de la zone de Kennedy : requalification de l'allée des acacias. Assurer un lien sécurisé entre le secteur d'habitat de Beaudésert , le secteur tertiaire d'Innolin et la station de tramway la plus proche.  
En poursuite des travaux réalisés sur Magret. création d'une voie verte et d'un trottoir, et paysagement de la voie.  
Sur la durée du contrat élaborer les dossiers techniques et réglementaires et débiter les négociations foncières.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude préliminaire  
-->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)  
-->Lancer la DUP  
-->Réaliser les études d'avant projet (AVP)

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer aux études  
-->Valider le programme

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 360 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	116 800,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	30 000,00 €
2022	50 000,00 €
2023	36 800,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LETHIER JEAN-BAPTISTE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°29****OIM Bordeaux Aéroport - rue Nicolas Leblanc**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Requalification de la zone Kennedy- aménagement de trottoirs en lien avec l'arrivée des salariés de GROUPAMA (800 salariés).

Requalification totale au codev 6

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

-->Réceptionner les travaux

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	115 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	115 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	75 000,00 €
2022	40 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

TATAREAU SYLVIE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

## Fiche n°30

## OIM Bordeaux Aéroport - Elaboration du plan guide de l'aéroport, sa mise à jour, élaboration de schéma sectoriels, avis, chiffrage, dossiers règlementaires et signalétique

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

### 1- Descriptif :

Bordeaux Métropole s'est fait accompagner pour la réalisation de l'OIM Aéroport d'un groupement d'urbaniste-conseil. Les missions détaillées ci-dessous correspondent aux prestations demandées à l'AMO retenu dans le cadre d'un marché

Mission 1 : actualisation du plan guide global et du programme des espaces publics en fonction de l'avancement du projet

Mission 2 : Poursuite de la réalisation des plans guides de quartiers

Mission 3 : Avis sur les projets immobiliers et espaces publics et animation du projet (ateliers)

Mission 4 : Dossiers réglementaires du projet d'aménagement d'ensemble en cours de finalisation

Mission 5: missions ponctuelles complémentaires (diagnostic écologique complémentaire, notes de cadrage et d'orientation paysagères, architecturales et urbaines)

### 2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

#### Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser la prestation

-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

#### Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	2 043 659,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 631 709,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	463 263,00 €
2022	475 892,00 €
2023	371 319,00 €
2024	321 235,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

#### Référent :

LE GAC FRANCOIS

#### Chef de projet :

GAILLARD JUSTINE

#### Direction en charge de l'action :

DAB - MISSION STRATÉGIE TERRITORIALE

#### Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

#### Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02- Rédaction du cahier des charges							
03-Consultation et désignation de l'équipe MOE urbaine							
04-Déroulement de l'étude urbaine + études d'impact, desserte énergétique, analyse zone humide si nécessaire							
05-Concertation							
06-Validation de l'étude							

## Fiche n°31

OIM Bordeaux Aéroport - Stratégie Développement Durable  
OIM Bordeaux Aéroport

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

La stratégie Développement Durable mise en œuvre sur l'OIM Bordeaux Aéroport, et dont la phase de diagnostic a été réalisée durant les 2 années précédentes, développe une boîte à outils au service d'un territoire qui se veut sobre, résilient, inclusif et productif. Cette boîte à outils s'appuie sur 6 thématiques phares du développement de ce territoire:

- Enjeu biodiversité : vers le zéro artificialisation nette et vers le renforcement de la trame bleue
- Enjeu carbone : vers réduction des GES facteur 4
- Enjeu énergie : vers un équilibre entre consommations et productions en 2050
- Enjeu gestion matière : pour développer l'économie circulaire et la baisse des déchets
- Enjeu mobilité durable : accompagner modification des pratiques
- Enjeu d'animation et de gouvernance pour fédérer les acteurs du territoire

Cette boîte à outils repose sur plusieurs types d'interventions au service des acteurs du territoire:

- un cahier de prescriptions opérateurs pour accompagner les projets neufs
- une charte pour des chantiers vertueux
- des groupes de travail avec les entreprises sur des thématiques fortes pour le territoire( déchets de construction, recyclage et réutilisation, matériaux locaux et innovants, etc)
- des audits énergétiques du patrimoine immobilier de certaines entreprises

Ces outils sont en cours de construction et de déploiement sur le territoire. Ce contrat sera l'occasion de les mettre en œuvre et d'évaluer leur pertinence et efficacité dans l'atteinte des 6 objectifs cités.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser la prestation
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	100 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	25 000,00 €
2022	25 000,00 €
2023	25 000,00 €
2024	25 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

TATAREAU SYLVIE

**Direction en charge de l'action :**

DAB - MISSION STRATÉGIE TERRITORIALE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

- >Autres
- >Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							



**Fiche n°32****Barreau Marchegay-Crabemorte**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Reprise du dossier en le décorrélant de l'aménagement du demi-échangeur mais en l'intégrant dans un schéma mobilité à grande échelle.

Reprise ou continuité des études :

- Etudes de modélisation de trafic en fonction des scénarios envisagés de mobilité dans l'ouest métropolitain.
- Mise à jour des dossiers réglementaires DUP, étude d'impact, mise en compatibilité du PLU et loi sur l'eau
- Élaboration des études techniques d'avant-projet,
- Élaboration des dossiers réglementaires complémentaires à la déclaration d'utilité publique (défrichement et dossier de dérogation au près du Conseil National de Protection de la Nature).

Amorce des acquisitions foncières nécessaires au projet, d'abord à l'amiable puis par voie d'expropriation.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer la DUP
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	4 500 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	230 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	20 000,00 €
2022	60 000,00 €
2023	150 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LETHIER JEAN-BAPTISTE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°33****Secteur Féau-Coty : lutte contre les inondations**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Suite à l'étude de faisabilité rendue fin 2020, il est proposé de réaliser un bassin de rétention de 1700 m3 et de redimensionner les collecteurs EP sur la rue Jean Macé et la rue Goya.

Il est inscrit dans cette action :

- les études de conception
- les travaux du bassin
- les travaux de réseau

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer la DUP
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser l'étude
- >Participer à l'étude
- >Valider l'étude
- >Valider les études réalisées par le délégataire
- >Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- >Lancer des consultations

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	8 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	8 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	300 000,00 €
2023	4 600 000,00 €
2024	3 000 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

HAUTREUX EMMANUEL

**Direction en charge de l'action :**

CAE - DIRECTION DE L'EAU

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°34**

**Redimensionnement des réseaux eaux usées secteur Ontines**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Etudes de maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux des canalisations, notamment sur l'avenue de l'Europe.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer la DUP
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser l'étude
- >Participer à l'étude
- >Valider l'étude
- >Valider les études réalisées par le délégataire
- >Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- >Lancer des consultations
- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Valider les suites opérationnelles de l'étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	5 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	5 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	2 900 000,00 €
2023	2 000 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

CHABOURY ARNAUD

**Direction en charge de l'action :**

CAE - DIRECTION DE L'EAU

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°35****Études du bassin "Morandière"**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

L'action consiste en une étude de faisabilité et des études de maîtrise d'œuvre du bassin "Morandière", en amont de l'emplacement réservé situé rue Bâche de l'Eau.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	100 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	50 000,00 €
2023	50 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

PAJOT CYRIL

**Direction en charge de l'action :**

CAE - DIRECTION DE L'EAU

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



## Fiche n°36

## Stade Nautique d'intérêt métropolitain

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Réalisation du stade nautique métropolitain conformément à la décision prise par le conseil métropolitain le 2 décembre 2016.

Suite à la décision de réaliser cette opération en concession de service public, un contrat a été signé par Bordeaux Métropole pour une durée de 22,5 ans avec le groupement porté par EIFFAGE, UCPA, DALKIA et la Banque des Territoires le 5 mars 2020.

Opération portée en groupement d'autorités concédantes BM/Ville de Mérignac. BM coordonnateur du groupement.

Permis de construire délivré en octobre 2020 et travaux démarrés en décembre 2020.

Durée des travaux 2 ans. Ouverture de l'équipement prévu à l'hier 2022/2023.

Financement partagé entre Bordeaux Métropole et la ville selon des clés de répartition distincte en investissement et en fonctionnement, avec une participation initiale à l'investissement pendant la durée des travaux, et des contributions forfaitaires annuelles pendant la durée du contrat en phase exploitation.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

-->Réceptionner les travaux

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	23 100 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	23 100 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	13 800 000,00 €
2022	3 100 000,00 €
2023	3 100 000,00 €
2024	3 100 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

COTTIN JULIEN

**Direction en charge de l'action :**

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Conseil départemental

-->Conseil Régional

-->Etat

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							

**Fiche n°37**

**Pôle territorial de coopération jeunesse**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

En coeur de ville, bordant le quartier prioritaire, il s'agit d'un lieu de vie, de rencontres, d'information, d'initiatives, destiné aux jeunes et co-géré par les jeunes : lieu d'habitation, espaces de ressources regroupant les porteurs des dispositifs en faveur de la jeunesse, lieu d'appui au développement économique (couveuse...). Bordeaux Métropole soutient ce projet porté par la ville dans le cadre de son règlement d'intervention Politique de la Ville.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Réaliser l'opération

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	4 402 160,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	330 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	200 000,00 €
2022	130 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

FUSEAU STEPHANE

**Direction en charge de l'action :**

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

## Fiche n°38

**Construction d'un bâtiment à vocation économique intégrant une pépinière d'innovation sociale**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet « Marne », la Ville de Mérignac, Bordeaux Métropole et La Fab ont engagé en mai 2020 une étude exploratoire destinée à poser les bases d'un projet immobilier pour l'ilot A9, situé à l'articulation des futurs quartiers Marne et Soleil, qui a permis d'affiner la vocation programmatique de l'ilot comme un lieu dont la destination serait économique, susceptible d'accueillir des activités à fortes plus-values sociales et/ou environnementales mais « fragiles » économiquement, conciliant

- \* un rayonnement métropolitain et un fort ancrage local (services à la population, emploi local),
- \* jouant un rôle d'articulation urbaine entre les quartiers (Marne, Soleil, Centre-Ville et Eyquems),
- \* et offrant une grande visibilité aux ambitions économiques et sociales de la Ville et de la Métropole.

Plus précisément, plusieurs axes économiques prioritaires émergent :

- \* pépinière d'innovation sociale,
- \* hôtel d'entreprises (IPHE) et espaces de bureaux vides cloisonnés à louer,
- \* locaux d'activités (mobilité, économie circulaire, « petit artisanat »),
- \* services aux habitants (conciergerie, Fab Lab, « maison du bricolage »),
- \* commerces alternatifs à la grande distribution (ex : recyclerie sportive).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

ORE-COURREGELONGUE FABIENNE

**Direction en charge de l'action :**

DCA - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°39**

**RI école hors OAİM - école Jean Macé**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

La ville sollicite l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du règlement d'intervention écoles hors Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Signer une convention  
 -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Signer une convention  
 -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales  
 -->Formaliser la demande de financement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	3 840 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 600 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	1 600 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

AMEN PIERRE

**Direction en charge de l'action :**

DBD – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°40**

**RI école hors OAİM - école Oscar Auriac**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

La ville sollicite l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du règlement d'intervention écoles hors Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Signer une convention  
 -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Signer une convention  
 -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales  
 -->Formaliser la demande de financement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 440 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	600 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	600 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

AMEN PIERRE

**Direction en charge de l'action :**

DBD – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°41****Requalification du quartier Pichey - circulations et équipements**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Le site de Mérignac Pichey constitue une entrée de la zone habitée du centre-ville depuis la zone aéroportuaire et la rocade, via l'avenue de l'Yser vers le centre-ville. Au regard de ce positionnement stratégique, Bordeaux Métropole et la Ville ont inscrit le quartier dans les secteurs «50 000 logements autour des axes de transports ». A ce titre, les collectivités ont confié à La Fabrique de Bordeaux Métropole une mission de coordination architecturale et urbaine de l'opération Mérignac-Pichey, et d'accompagnement à la mise en œuvre de chacun des îlots opérationnels.

Une étude urbaine a été confiée à l'agence Tandem+.

Le parti-pris est :

- de constituer une entrée de ville urbaine comprenant une zone d'habitat privilégiant de petites échelles de voisinage ;
- de favoriser un resserrement progressif de la trame viaire afin d'accompagner l'intensification urbaine du quartier et la création d'une offre commerciale renouvelée et étendue, intégrant une crèche.

L'objectif principal est de permettre la création d'un quartier ouvert et accueillant, favorisant la préservation et le développement des zones végétalisées, la gestion apaisée du stationnement au sein des îlots, la création de placettes, le développement d'une trame douce permettant la mutation à long terme de parcelles isolées.

La réalisation des espaces circulés destinés à être ouverts au publics restera à la charge des opérateurs privés qui se positionneront sur les îlots à aménager.

Il est proposé de mobiliser davantage La Fab sur l'accompagnement de la ville à la négociation avec les opérateurs pour faire effectivement aboutir la réalisation par ces derniers des futurs espaces circulés.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/  
ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune  
-->Participer à la démarche/au dispositif  
-->Participer aux négociations  
-->Participer aux études  
-->Valider le programme  
-->Mener la concertation



### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

AMEN PIERRE

**Direction en charge de l'action :**

DBD – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME

**Maîtrise d'ouvrage :**

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Commune

-->La Fabrique Métropolitaine

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02- Rédaction du cahier des charges							
03-Consultation et désignation de l'équipe MOE urbaine							
04-Déroulement de l'étude urbaine + études d'impact, desserte énergétique, analyse zone humide si nécessaire							
05-Concertation							
06-Validation de l'étude							

**Fiche n°42****Etude de renouvellement urbain du quartier Yser**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Le bailleur social Domofrance est propriétaire de la résidence Yser, ainsi que de parcelles contiguës, située sur l'emprise d'un quartier prioritaire politique de la ville. Cette résidence, construite en 1956, est composée de 342 logements implantés sur une parcelle de 7,17 hectares.

Partant du constat selon lequel ces logements sont vieillissants et plus adaptés au confort actuel, et afin de mettre en œuvre un projet cohérent, il est apparu nécessaire de mener une étude de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de la définition d'un projet de rénovation urbaine et d'un programme de construction et de réhabilitation de la résidence Yser.

Cette étude stratégique a vocation à déboucher sur un projet d'aménagement urbain, architectural et paysager, tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques du quartier. Le temps de l'étude devra permettre de partager avec l'ensemble des partenaires, des habitants et des acteurs du quartier une vision globale de la situation et de l'évolution du quartier.

La mission portée par le bailleur Domofrance est évaluée à 213 475,00 €, avec la répartition suivante : 50% pour Domofrance, 25% pour Bordeaux Métropole et 25% pour la ville.

La réalisation de l'étude a été confiée à un groupement de compétences (architecte urbaniste, économiste de la construction, paysagiste, programmiste, juriste) autour de l'agence architecture, urbanisme et paysage Devillers et associés.

Le périmètre opérationnel englobe la résidence Yser et le Marché de l'Avenir (79 Avenue de l'Yser).

La ville de Mérignac souhaite que le pilotage de l'opération de renouvellement urbain du quartier Yser soit fait par Bordeaux Métropole (sous réserve d'un accord relatif à la mise à disposition d'un agent de la ville à 50% de son temps pour effectuer ces missions).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Valider l'étude  
-->Accompagner financièrement le programme  
-->Assurer une assistance technique/  
ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer aux études  
-->Valider les suites opérationnelles de l'étude  
-->Mener la concertation

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

ROUILLON DENIS

**Direction en charge de l'action :**DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT -  
HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE**Maîtrise d'ouvrage :**

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02- Rédaction du cahier des charges							
03-Consultation et désignation de l'équipe MOE urbaine							
04-Déroulement de l'étude urbaine + études d'impact, desserte énergétique, analyse zone humide si nécessaire							
05-Concertation							
06-Validation de l'étude							

**Fiche n°43****Requalification du Quartier Yser (Réhabilitation du Marché de l'Avenir)**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Le bailleur social Domofrance est propriétaire de la résidence Yser, ainsi que de parcelles contiguës, située sur l'emprise d'un quartier prioritaire politique de la ville. Cette résidence, construite en 1956, est composée de 342 logements implantés sur une parcelle de 7,17 hectares.

Partant du constat selon lequel ces logements sont vieillissants et plus adaptés au confort actuel, et afin de mettre en œuvre un projet cohérent, il est apparu nécessaire de mener une étude de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de la définition d'un projet de rénovation urbaine et d'un programme de construction et de réhabilitation de la résidence Yser.

Cette étude stratégique a vocation à déboucher sur un projet d'aménagement urbain, architectural et paysager, tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques du quartier. Le temps de l'étude devra permettre de partager avec l'ensemble des partenaires, des habitants et des acteurs du quartier une vision globale de la situation et de l'évolution du quartier.

La mission portée par le bailleur Domofrance est évaluée à 213 475,00 €, avec la répartition suivante : 50% pour Domofrance, 25% pour Bordeaux Métropole et 25% pour la ville.

La réalisation de l'étude a été confiée à un groupement de compétences (architecte urbaniste, économiste de la construction, paysagiste, programmiste, juriste) autour de l'agence architecture, urbanisme et paysage Devillers et associés.

Le périmètre opérationnel englobe la résidence Yser et le Marché de l'Avenir (79 Avenue de l'Yser).

Le « Marché de l'avenir » est un ancien marché couvert d'environ 800m<sup>2</sup>. Construit au début des années 1960, il est inoccupé depuis de nombreuses années, le bâti est aujourd'hui délabré. Cependant, sa façade sud, visible depuis l'avenue de l'Yser, présente une importante valeur patrimoniale et symbolique.

En parallèle de l'étude de maîtrise d'œuvre, et dans la perspective de développer un projet économique structurant permettant de compléter le renouvellement du quartier et son attractivité, le devenir de cet équipement doit faire l'objet d'une étude d'opportunité et de préfiguration pour préciser les points suivants : positionnement commercial, modèle économique et social, acteurs mobilisables, gouvernance et animation du lieu... A l'issue de cette étude, l'intervention d'un programmiste sera également prévue.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Réaliser la prestation
- >Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

ORE-COURREGELONGUE FABIENNE

**Direction en charge de l'action :**

DCA - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02- Rédaction du cahier des charges							
03-Consultation et désignation de l'équipe MOE urbaine							
04-Déroulement de l'étude urbaine + études d'impact, desserte énergétique, analyse zone humide si nécessaire							
05-Concertation							
06-Validation de l'étude							

**Fiche n°44****Réhabilitation résidences du Burck**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Le quartier du Burck est composé d'une dizaine de copropriétés (plus de 1 000 logements). L'état de dégradation plus ou moins avancé du bâti et la composition sociale des propriétaires nécessite une action volontariste pour inciter les propriétaires à voter des travaux ambitieux afin de répondre aux problématiques de vétusté de manière pérenne. Le montant global des travaux était de 15,9 millions d'euros pour les 3 copropriétés

Ainsi, depuis 2016, les résidences Eglantines (205 logements), Dahlias (160 logements) et Fougères (120 logements), sont accompagnées techniquement et financièrement dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Bordeaux Métropole a ainsi réservé près de 750 000 € d'aides aux travaux et mobiliser une ingénierie spécifique durant 5 années. Les travaux arriveront à leur terme en 2022.

Suite à la mise en place d'un Programme opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) en 2019, sensibilisant les copropriétaires aux problématiques de leur copropriété (fragilité sociale, bâti, ou encore de gestion), les trois autres copropriétés verticales du quartier, résidences Héliotropes (165 logements), Géraniums (160 logements) et Iris (165 logements) apparaissent aujourd'hui matures pour s'inscrire dans un projet de travaux aussi qualitatif que nécessaire.

Pour accompagner ces nouvelles copropriétés dans une démarche de travaux, la Métropole mobilise un partenariat élargi (Agence Nationale de l'Habitat, Ville de Mérignac, Ville de Pessac, Procivis NA, Fondation Abbé Pierre, CAF de la Gironde...) et réserve elle-même une enveloppe dédiée aux travaux d'un montant de 250 000 € par copropriété (soit 750 000 € durant 5 ans) dès 2022. Bordeaux Métropole financera le suivi animation en tant que maître d'ouvrage de ces 3 nouvelles OPAH, qui permettront d'achever la rénovation de cet ensemble bâti, à cheval sur Mérignac et Pessac (360 000€TTC/an).

Le centre commercial, exclu des financements de l'OPAH, nécessite une action spécifique. Un projet de redynamisation voire d'aménagement plus global pourrait être creusé.

Au-delà de l'amélioration de l'habitat, une réflexion est à mener sur le cadre de vie des habitants et des usagers du quartier.

Les questions liées aux problématiques de stationnement, de mise aux normes des cheminements piétons, des réseaux, des modalités de collecte des déchets, des équipements dédiés aux mobilités douces seront à étudier par la Métropole dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le traitement des espaces extérieurs participant à la requalification du quartier du Burck.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer des consultations
- >Signer une convention
- >Accompagner financièrement le programme

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Accompagner financièrement le programme
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	35 000 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2 040 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	660 000,00 €
2022	435 000,00 €
2023	510 000,00 €
2024	435 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

MOREAU CAMILLE

**Direction en charge de l'action :**

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°45****Expérimentation Espace temporaire d'insertion et logement temporaire d'insertion sur le territoire Métropolitain**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Ces solutions passent par la création d'Espaces Temporaires d'Insertion (ETI) et de Logements Temporaires d'Insertion (LTI), dispositifs expérimentaux visant l'insertion durable vers le logement autonome des occupants de squats.

Les ETI sont des petits lieux de vie collectifs, composés d'unités de vie familiales de type bungalows, gérés par un opérateur en charge de l'accompagnement social des personnes accueillies. La durée de séjour dans ces SAS vers du logement pérenne est de 18 mois maximum. Les LTI sont des biens publics (propriété ville ou Métropole), vacants en attente d'un projet d'aménagement ou autre, mis à disposition temporairement de familles en situation de squats et désireuses de s'installer durablement en France, avec un accompagnement social à encore vers le logement pérenne.

Pour mettre en oeuvre cette politique volontariste, Bordeaux Métropole se dote de 2 accords cadre : l'un technique (installation et maintenance des ETI), l'autre social (gestion des sites et accompagnement social), permettant de créer ce type de dispositif en fonction des opportunités foncières, des besoins et de la volonté des communes.

Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.

La ville de Mérignac a un projet d'ETI sur le site Darwin, projet à ce jour mis en suspens en raison des contraintes environnementales et aux procédures réglementaires en cours. Si ce site venait à être abandonné, la ville souhaite qu'un autre site puisse être recherché sur la durée de ce contrat.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lancer des consultations
- >Réceptionner les travaux
- >Accompagner financièrement le programme

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Valider le programme
- >Mener la concertation



### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	7 011 240,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	500 000,00 €
--------------------	--------------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

VIGNERTE CATHERINE

**Direction en charge de l'action :**

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Association

-->Commune

-->Conseil départemental

-->Etat

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							

## Fiche n°46

## Création d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI) et d'un Logement Temporaire d'Insertion (LTI) - site Argonne

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

La ville de Mérignac s'est portée volontaire pour la mise en place expérimentale d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI) et d'un Logement temporaire d'insertion (LTI) sur un terrain visant l'hébergement de familles en sortie de squat. Dans le cadre de la plateforme territoriale de résorption des squats, le dispositif vise l'intégration durable des personnes.

Un premier foncier a été identifié sur le secteur de l'OIM. Néanmoins ce site est visé par un autre projet pour la sédentarisation des gens du voyages. Aussi, un deuxième foncier a été choisi pour accueillir le dispositif.

Le site, sur le secteur de l'OIM et proche du quartier de Beutre comprends un terrain et un bati existant.

La maison accueillera 5 ménages et le terrain 5 unités de vie pour compléter le LTI. Au total 40 à 50 familles pourront être hébergées pour résorber le squat de Bâche de l'eau.

Le dispositif ouvrira en 2021 en deux temps : une première ouverture au 1er semestre du LTI puis l'ouverture de l'ETI au deuxième semestre 2021 après implantation des unités de vie.

Sur la durée du contrat, la ville et la métropole s'engagent à :

\* 2021 : levée des préalables techniques, travaux de viabilisation, création et lancement d'un appel d'offre pour aménagement et gestion de l'ETI.

2022 : Gestion de l'ETI et du LTI

2023 : Gestion de l'ETI et du LTI

2024: enlèvement des unités de vie et remise en état du site, bilan de la résorption et de l'expérimentation.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation

**Niveau engagement Commune :**

-->Réaliser l'opération

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	996 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	981 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	411 000,00 €
2022	190 000,00 €
2023	190 000,00 €
2024	190 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

BLANCHET ELISE

**Direction en charge de l'action :**

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Commune

-->Etat

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							

**Fiche n°47**

**Lutte contre l'habitat insalubre/ Sédentarisation Gens du voyage secteur Bellevue**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Depuis plus de 20 ans, une centaine de familles des gens du voyage, soit environ 400 personnes, s'est sédentarisée en achetant des terrains situés en zone sylvicole dans le secteur de Bellevue, près de la place Dauphine, à Mérignac.

Programme d'aménagement validé en COPIL en 2018 : Acquisition par BM et viabilisation d'une partie de la voirie; Pose de réseau d'eau potable et renforcement desserte électrique; Implantation bornes de raccordement en bord de route pour branchements individuels; Installation dispositif lutte incendie.

Mission d'accompagnement des familles via un marché notifié en février 2021 (SOLIHA/ADAV) pour une durée de un an.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Valider les études réalisées par le délégataire

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	600 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	600 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	300 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

CHUBILLEAU JANE

**Direction en charge de l'action :**

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

## Fiche n°48

## Réalisation Aire de Grands Passages Gens du Voyage

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Réalisation d'une aire de Grand passage de 200 places pour l'accueil des gens du voyage conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études préalables
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Valider le programme

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	2 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	610 000,00 €
2022	695 000,00 €
2023	695 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

CHUBILLEAU JANE

**Direction en charge de l'action :**

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

- >Conseil départemental
- >Etat

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

## Fiche n°49

## Réalisation Terrain familial pour les Gens du Voyage

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Etudier la faisabilité d'une préfiguration de terrain familial locatif public porté par un SPIC.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité

**Niveau engagement Commune :**

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	900 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	900 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	180 000,00 €
2022	240 000,00 €
2023	240 000,00 €
2024	240 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

CHUBILLEAU JANE

**Direction en charge de l'action :**

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

- >Commune
- >Conseil départemental
- >Etat

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							



## Fiche n°50

**Stratégie foncière : co-construction, co-animation, co-mise en œuvre**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

L'objectif de cette action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale la stratégie foncière dans les territoires communaux, en accord avec les objectifs métropolitains et communaux en matière d'aménagement économique, urbanisme et habitat, nature. Elle doit permettre de déterminer les bons leviers de gestion, d'accompagnement des mutations, ou de maîtrise du foncier.

Ce partenariat et ce co-pilotage de la stratégie foncière s'appuiera notamment sur les données stratégiques et outils d'expertise mis à disposition par la Métropole : fiches de lots, simulations et faisabilités foncières, estimation de valeur foncière, analyse des marchés fonciers et immobiliers, base de données des fonciers stratégiques, etc.

Bordeaux Métropole (direction du foncier - service prospective et stratégie) assurera l'animation et la production des données et documents nécessaires aux échanges et réunions de travail. La commune participe à cette démarche et désigne élu(s) et technicien(s) référents.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une veille foncière  
 -->Faire de la réserve foncière  
 -->Céder ou acheter le foncier  
 -->Assurer une assistance technique/  
 ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif  
 -->Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

FERRER GREGOIRE

**Direction en charge de l'action :**

DBB - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - FONCIER

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

## Fiche n°51

## Acquisitions foncières pour le compte des communes

Niveau enjeu de l'action : communal

## 1- Descriptif :

Bordeaux Métropole s'engage à acquérir le bien et à le rétrocéder à la commune conformément aux conditions de la délibération du conseil du 29 septembre 2017 relative au portage foncier pour le compte des communes. La commune sera régulièrement consultée sur l'évolution du projet ayant nécessité une maîtrise foncière.

## 2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

## Niveau engagement Métropole :

-->Assurer une assistance technique/  
ingénierie/animation

## Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune  
-->Participer à la démarche/au dispositif  
-->Céder ou acheter le foncier

## 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

## 4 - Acteurs :

## Réfèrent :

LE GAC FRANCOIS

## Chef de projet :

CINQUALBRES SYLVIE

## Direction en charge de l'action :

DBB - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - FONCIER

## Maîtrise d'ouvrage :

Commune

## Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°52**

**Mise en œuvre expérimentale des permis de louer, déclarations de louer, permis de diviser**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Il est proposé d'expérimenter le permis de diviser, permis de louer et la déclaration de louer sur des périmètres ciblés à enjeux, en concertation avec les communes volontaires.

La ville du Mérignac a choisi d'instaurer sur son territoire l'autorisation préalable de mise en location (permis de louer) ainsi que l'instauration de la déclaration de mise en location.

L'engagement de BM sur cette action est le suivant : assurer l'instruction des permis de louer et de diviser, développer un logiciel accessible en consultation à toutes les communes, proposer un plan de communication.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser la prestation
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LE GUIET ELISE

**Direction en charge de l'action :**

DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°53****Accompagnement au projet de pôle d'échanges de la halte Ter de Caudéran-Mérignac - Cofinancement et études**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Réaménagement des trottoirs pour accéder à la gare de Caudéran depuis les cours Pasteur et Verdun (études préliminaires et AVP).

Cette action s'inscrit en accompagnement du réaménagement du pôle d'échanges de la halte Ter de Caudéran-Mérignac auquel la Métropole et la ville de Bordeaux participent au financement respectivement 132 000 € pour la Métropole et 106 000 € pour la ville de Bordeaux.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser le projet (phase PRO/DCE)

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Accompagner financièrement le programme

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	50 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	50 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

FIGURA LUCIE

**Direction en charge de l'action :**

HBB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE DE BORDEAUX

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

## Fiche n°54

## Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun.

Opérations d'amélioration dont le programme n'est pas encore défini et reste ouvert.

Dans le cas où la ville et/ou l'exploitant identifie(nt) des problèmes de retenues de files bloquant le bus, il est souhaitable de faire remonter les difficultés afin de compléter le programme.

\* Les enveloppes prévisionnelles ne sont pas connues.

Aménagement de l'avenue Marcel Dassault entre le giratoire de Marchegay et le giratoire des Girondins bénéficiant à la LIANE 11 (2 couloirs bus + 1 voie verte)

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les études d'avant projet (AVP)

**Niveau engagement Commune :**

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	12 000 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	7 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	500 000,00 €
2022	500 000,00 €
2023	1 250 000,00 €
2024	4 750 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

MORA MIKAEL

**Direction en charge de l'action :**

BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY/SDODM/GRANDES INFRASTRUCTURES

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



## Fiche n°55

**SDODM - Amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire (Tram + BNSP)**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Le projet d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire (projet concernant les communes de Pessac, Mérignac et Le Haillan) comprend :

- l'extension sur 5 km environ du tramway A depuis 4 chemins et vers l'aéroport ;
- une liaison bus d'un niveau de service performant entre Le Haillan Rostand et Pessac Bersol (Celle-ci vient préfigurer une ligne de type BHNS extra-rocade à plus long terme).
- aménagements doux connexes.
- aménagements de barreaux/shunts routiers.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	91 220 652,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	91 220 652,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	52 813 200,00 €
2022	36 407 672,00 €
2023	1 999 780,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

HERVE AURELIE

**Direction en charge de l'action :**

BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY/SDODM/GRANDES INFRASTRUCTURES

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

- >Bordeaux Métropole
- >Commune
- >Etat
- >La Fabrique Métropolitaine
- >TBM

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°56****Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Ligne en Bus à Haut Niveau de Service " Bordeaux centre - Caudéran - Eysines - Mérignac - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles - Le Taillan-Médoc - Saint-Aubin de Médoc "

La future liaison BHNS est une opération ambitieuse et innovante qui permettra de desservir d'importants bassins d'emploi et d'habitat (100 000 personnes)

Projet de BHNS en optimisant le coût :

- avec la limitation des travaux d'infrastructures (sans travaux réseaux ou déviation des réseaux uniquement sur certains secteurs),
- en se concentrant sur les points durs (réaliser des travaux lourds de voirie à minima où les gains de temps seront réellement significatifs à savoir principalement en intra-rocade),
- l'aménagement des stations (aménagement urbain sur le mode tramway),
- le matériel roulant électrique (donnant une image qualitative du bus).

La réalisation de cette ligne selon ces modalités d'intervention permet d'améliorer la qualité de service offert (aménagement et capacité pour une meilleure efficacité et régularité - confort pour les usagers en station, matériel roulant et information).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Lancer la DUP
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Mener la concertation
- >Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux

**Niveau engagement Commune :**

- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	154 600 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	119 300 000,00 €
---	------------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	8 400 000,00 €
2022	56 000 000,00 €
2023	54 900 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

CHADOUTAUD EMILIE

**Direction en charge de l'action :**

BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY/SDODM/GRANDES INFRASTRUCTURES

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Etat

-->La Fabrique Métropolitaine

-->TBM

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Études préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°57**

**Evaluation Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) Aéroport**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Evaluation du PMIE Aéroport réalisé dans le cadre du Codev 4: évaluation du report modal, reconduction des enquêtes salariés, remobilisation des entreprises

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	5 000,00 €
--------------------------	------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	5 000,00 €
---	------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	5 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

AUMONT EMILIE

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Association

-->Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

**Fiche n°58**

**Aide à la création de zone à stationnement payant en intra-rocade**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Pour la création de zone de stationnement payant, Bordeaux Métropole participe à hauteur de 50% des dépenses de fourniture et de pose des horodateurs et prends en charge la totalité des travaux de signalisation.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Accompagner financièrement le programme

**Niveau engagement Commune :**

-->Valider les suites opérationnelles de l'étude  
-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

DABADIE SEBASTIEN

**Direction en charge de l'action :**

BEB - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

## Fiche n°59

## Réflexion sur la stratégie de déploiement des bornes électriques sur l'espace public

Niveau enjeu de l'action : communal

### 1- Descriptif :

Une étude portant sur la stratégie de déploiement des bornes électriques sur l'espace public métropolitain va être réalisée

--> en attente de la stratégie métropolitaine en cours de définition, notamment sur la base de l'évaluation du fonctionnement du parc après retour sur l'expérimentation de la facturation de l'énergie

### 2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

#### Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser l'étude

#### Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

#### Référent :

LE GAC FRANCOIS

#### Chef de projet :

MABILLON KARINE

#### Direction en charge de l'action :

BEB - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

#### Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							



**Fiche n°60****RCHNS 1 : Bordeaux – Martignas sur Jalle**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (rchns) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 1 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Martignas sur Jalle en passant par la commune de Mérignac (Mondésir, avenue de la Marne, Boulevard technologique...).

Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

SCHREIBER CLAIRE

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°61****RCHNS 6 : Le Taillan-Médoc – Villenave d'Ornon**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (rchns) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 6 dans le cadre du présent Codev, allant du Taillan-Médoc à Villenave d'Ornon en passant par les communes de Eysines, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Gradignan.

Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

SCHREIBER CLAIRE

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°62****RCHNS 9 : Bordeaux – Mérignac**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (rchns) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 9 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Mérignac en passant par le CHU Pellegrin puis par la VDO en direction de Saint-d'Illac.

Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

SCHREIBER CLAIRE

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°63****RCHNS 11 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (rchns) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 11 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BHNS notamment).

Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

SCHREIBER CLAIRE

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



**Fiche n°64****RCHNS 14 : Rocade du vélo**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (rchns) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).

14 Itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).

La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).

Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.

Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.

Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Établir le programme
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études préalables
- >Prendre la confirmation de décision de faire

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	150 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	49 700 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	3 400 000,00 €
2022	4 900 000,00 €
2023	13 100 000,00 €
2024	28 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

SCHREIBER CLAIRE

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

## Fiche n°65

**BIC - Etude et travaux piste cyclable RCHNS Bioparc**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

"Création d'une liaison cyclable RCHNS entre l'av. François Mitterrand à Mérignac et la rue des frères Rouyere à Pessac. Itinéraire à créer le long de la chaussée existante allée Charles Darwin (Bioparc) et sur l'armature existante de chemins (Bourgailh).

L'action porte sur :

- La réalisation des études jusqu'au stade PRO
- La réception des travaux "

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réceptionner les travaux

**Niveau engagement Commune :**

-->Valider les suites opérationnelles de l'étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 294 892,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

MARTIN CECILE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°66****Maison des mobilités et du vélo**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

**1- Descriptif :**

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités alternatives et notamment de son 2e plan vélo métropolitain approuvé en 2016, Bordeaux Métropole a souhaité encourager l'émergence de maisons des mobilités réparties sur le territoire.

Ces lieux sont animés par des associations locales soutenues financièrement par la Métropole et les communes couvertes par leur aire d'influence et hébergés dans des locaux mis à disposition ou loués par les communes.

Ils proposent un certain nombre de service parmi lesquels :

- Des permanences pour le prêt de vélo métropolitain
- La conduite d'ateliers d'apprentissage à la réparation de vélos
- La conduite de séance de vélo-école / remise en selle
- Le marquage bicycode des vélos
- L'information sur les mobilités alternatives et sur l'action de la Métropole

Depuis 2019, l'association Léon à vélo anime la Maison du vélo et des mobilités à Mérignac, soutenue par la Métropole et les communes de Mérignac et du Haillan notamment.

Chaque année une convention d'objectif lie l'association et la Métropole. La présente action pourrait permettre d'approuver une convention sur la durée de la présente génération de contrat de codéveloppement.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Accompagner financièrement le programme

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif  
-->Accompagner financièrement le programme

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	220 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	220 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	55 000,00 €
2022	55 000,00 €
2023	55 000,00 €
2024	55 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

COIGNAC FLORENT

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°67****Stationnements vélo, pompes et stations de réparation**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnements vélo de 2 types :

- des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains (habitant à moins de 150m) de chaque vélobox peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autres solution pour stationner leur vélo chez eux.

- des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installé sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment.

Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.

En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation  
-->Assurer une assistance technique/  
ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune  
-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	600 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	600 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	200 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	200 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

COIGNAC FLORENT

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							



## Fiche n°68

**Plan Marche: accompagnement au développement de la marche pour aller à l'école**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Afin de favoriser l'écomobilité scolaire, Bordeaux Métropole souhaite encourager et soutenir les actions menées par les communes dans ce domaine : fermeture totale ou partielle de rues d'école, organisation de lignes de pédibus ou vélobus...

En 2022, Bordeaux Métropole mènera un appel à projets auprès des communes volontaires pour recenser des projets à leur initiative et portés par elle. Cet appel à projets permettrait de bénéficier d'une aide à l'investissement de la Métropole pour :

- l'achat de barrières ou autres dispositif de fermeture de rues
- l'élaboration de signalétique pédibus ou vélobus
- l'acquisition de vélos, rosalias...
- des kits de pédibus/vélobus (matériel pédagogique, gilets jaunes...)
- ...

Une enveloppe de 2M€ sera consacrée à cet appel à projets.

Les services de la DG Mobilités (Services modes actifs et marketing, Directions de la Circulation et de la Signalisation...) pourront aussi proposer ponctuellement leur ingénierie pour mener ces actions ou encore pour l'identification d'itinéraires piétons sécurisés pour accéder aux écoles ou encore l'élaboration de plans de déplacements établissements scolaires...

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Accompagner financièrement le programme
- >Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Formaliser la demande de financement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	2 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	1 000 000,00 €
2023	1 000 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

COIGNAC FLORENT

**Direction en charge de l'action :**

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**Autre(s) acteur(s) :**

- >A'Urba Agence d'Urbanisme
- >Bordeaux Métropole
- >Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°69****RI Nature : Fonds de concours pour l'acquisition d'une ferme urbaine**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

La commune de Mérignac doit acquérir du foncier en vue de la création d'une ferme urbaine sur son territoire qui doit ouvrir à l'automne 2023.

Pour la maîtrise foncière du site, la ville sollicite le versement d'un fonds de concours au titre du RI Nature avenant codev 4 - coup parti).

Dans le cadre du contrat de codev 5, la ville sollicite également une aide pour la réalisation des travaux. En attente de précision de la ville sur la nature des travaux réalisés, le calendrier, le chiffrage du projet.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Réaliser l'opération  
-->Accompagner financièrement le programme  
-->Formaliser la demande de financement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	200 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	200 000,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

ALVAREZ MARION

**Direction en charge de l'action :**

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°70****RI Nature : Parc de Bourran – programme de mise en valeur**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

En 2019-20, la Ville a conduit une étude historique et paysagère du parc de Bourran destinée à dégager des orientations pour la rénovation, la mise en valeur comme l'entretien courant du site. Outre les espaces verts, ce parc comporte de nombreux éléments architecturaux et présente la particularité de comporter un bassin de stockage des eaux pluviales qui vont nécessiter des travaux à court terme. Un COPIL associant le PTO, le service de l'architecture et la direction de l'eau de Bordeaux Métropole a été mis en place afin de coordonner les interventions.

La ville de Mérignac sollicite un fonds de concours au titre du règlement d'intervention Nature agriculture dans le cadre des travaux de rénovation du parc Bourran qui seront menés par le centre réseau et paysages du pôle territorial ouest.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Participer à l'étude  
 -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur  
 -->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Réaliser l'opération  
 -->Mener la concertation  
 -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales  
 -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)  
 -->Formaliser la demande de financement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	3 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	350 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	350 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

FOURNIER ELISABETH

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°71****OIM Bordeaux Aéroport - parc Innolin**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Création d'un parc autour du bassin de retenue d'Innolin permettant d'accueillir les 36 000 nouveaux salariés de la zone en créant un lieu de détente et de promenade mais aussi en permettant aux habitants de Beaudésert de profiter d'un nouveau lieu de repos en complément du parc déjà existant.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser les études d'avant projet (AVP)

**Niveau engagement Commune :**

-->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain  
-->Valider les suites opérationnelles de l'étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	2 150 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	350 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	50 000,00 €
2022	100 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

TATAREAU SYLVIE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



**Fiche n°72**

**Arrêt des pesticides et végétalisation dans le cimetière**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

La ville de Mérignac souhaite entreprendre des démarches visant à végétaliser le cimetière et mettre fin à l'usage des pesticides (obligation été 2022), et demande un accompagnement en terme d'ingénierie. La commune envisage de faire appel à un bureau d'étude pour la conception des aménagements paysagers. La commune doit préciser la nature des travaux pour valider les postes qui pourront être financés à hauteur de 50 % via le RI Nature.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Réaliser l'opération  
-->Formaliser la demande de financement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

DESURMONT ANNE

**Direction en charge de l'action :**

CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°73**

**RI Nature : Soutien à la réalisation de jardins partagés**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

La ville de Mérignac projette la réalisation de jardins partagés, et souhaite pour ce faire une aide financière de la Métropole au titre du RI Nature Agriculture.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Accompagner financièrement le programme  
 -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Réaliser l'opération  
 -->Accompagner financièrement le programme  
 -->Formaliser la demande de financement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	60 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	15 000,00 €
2023	15 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

DESURMONT ANNE

**Direction en charge de l'action :**

CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°74****Plan 1 million d'arbres**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Bordeaux Métropole a initié un programme de plantation d'1 million d'arbres dans le cadre son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la perte de biodiversité, les pollutions et les nuisances et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Cet engagement se traduira par une densification de la présence des arbres dans les projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et par un soutien aux projets de plantation d'initiative communale, à travers un règlement d'intervention.

Ce règlement d'intervention subventionnera 3 types d'actions :

- les frais d'acquisition et de plantation au travers d'un forfait à l'arbre, (seuil minimum de 100 ou 500 plantations d'arbres à respecter en fonction des projets)
- les distributions d'arbres par les villes
- les études

Ce règlement d'intervention sera cumulable avec le RI Nature.

Une centrale d'achats dédiée sera créée et ouverte à toutes les communes.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif  
-->Réaliser l'opération

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	34 550 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	7 500 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	1 800 000,00 €
2022	2 800 000,00 €
2023	2 900 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

DELALOY CATHERINE

**Direction en charge de l'action :**

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

**Fiche n°75**

**Recensement des arbres en domaine public et privé**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

La direction des espaces verts, au titre du RI Nature apporte une participation financière à cette démarche entreprise par la ville, par le biais d'un bureau d'études.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur  
 -->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Réaliser l'étude  
 -->Réaliser l'opération  
 -->Formaliser la demande de financement

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	60 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	30 000,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

DANGLES CHRISTOPHE

**Direction en charge de l'action :**

CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

## Fiche n°76

## BIC - Suivi des plans de gestion écologique BIC extra-rocade

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Mise en œuvre des mesures de gestion et de suivi prévues dans les plans de gestion écologique à mener dans le cadre de l'opération BIC.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réaliser la prestation

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

LEYMARIE MATHILDE

**Direction en charge de l'action :**

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Fiche n°77

**BIC - Travaux de compensations écologiques BIC extra-rocade**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Réalisation des travaux de compensations écologiques prévus dans les plans de gestion de l'autorisation environnementale de l'opération d'aménagement BIC extra-rocade.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

--&gt;Réceptionner les travaux

**Niveau engagement Commune :**

--&gt;Céder ou acheter le foncier

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

MARTIN CECILE

**Direction en charge de l'action :**

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							



**Fiche n°78****Merignac photo****Niveau enjeu de l'action : métropolitain****1- Descriptif :**

La Ville a engagé dès 2012 un programme volontaire et dynamique en vue de l'affirmation et de la confirmation de son lieu de référence métropolitaine, la Vieille Église, autour de la photographie. En proposant des expositions de grande qualité, la Ville a su créer l'adhésion du plus grand nombre. Les expositions proposées rencontrent un vif succès et démontrent l'intérêt du public pour ce champ artistique.

Mérignac a poursuivi ce rayonnement par la mise en œuvre du Mérignac Photographic Festival, projet établi en biennale, dont la première édition a eu lieu en 2015. Temps fort réunissant le grand public et des artistes, cet événement a multiplié des points de rencontres dans toute la ville, favorisé les rencontres et les pratiques tout en soutenant une filière professionnelle.

Au regard du succès rencontré par les éditions précédentes, la Ville de Mérignac a souhaité renforcer en 2019 cet axe culturel en mettant en œuvre une saison photographique annuelle plutôt qu'une biennale.

Cette saison - Mérignac Photo - a pour vocation de répondre à plusieurs objectifs : promouvoir la création photographique des talents internationaux, ancrer la notion de parcours artistiques, mobiliser les professionnels de l'image, sensibiliser aux métiers liés aux arts visuels, encourager une émulation entre les différents publics et développer un plan d'actions de médiation culturelle.

Ce projet majeur pour la Ville est le point d'orgue d'une ambition plus large de « pôle métropolitain de la photographie », portée par la Ville et proposée aux habitants de Mérignac et plus largement de la métropole bordelaise. Au carrefour de la création et de la médiation, le projet se décline par étapes, autour d'enjeux, d'objectifs et d'actions fédératrices permettant d'offrir aux publics comme aux professionnels de découvrir, d'échanger et de pratiquer.

Ce projet photographique entend répondre à plusieurs objectifs : promouvoir la création photographique des talents internationaux / ancrer la notion de parcours dans la ville / mobiliser les professionnels de l'image / sensibiliser aux métiers liés aux arts visuels / encourager une émulation entre les différents publics / mettre en œuvre un plan d'actions de médiation culturelle renforcé.

Expositions-temps fort, rencontres avec des professionnels, ateliers de pratique artistique et programme d'actions pédagogiques et d'accompagnement de tous les publics rythment le projet.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Signer une convention  
 -->Accompagner financièrement le programme  
 -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

**Niveau engagement Commune :**

-->Signer une convention  
 -->Accompagner financièrement le programme  
 -->Formaliser la demande de financement

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	312 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	20 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	10 000,00 €
2023	10 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

PASCAUD CLOTILDE

**Direction en charge de l'action :**

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Bordeaux Métropole

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

## Fiche n°79

## Préfiguration d'un observatoire de l'impact du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de la Rocade et de l'aéroport

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

### 1- Descriptif :

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain évoque la création possible d'un observatoire des impacts du bruit et de la qualité de l'air sur la santé des riverains de l'aéroport. La maire d'Eysines a saisi le président de Bordeaux métropole par un courrier du 26 juin 2019 afin de mettre en place un observatoire incluant aussi les impacts de la rocade et associant les communes impactées. La fiche 22 du plan d'actions du Contrat local de santé de Bordeaux métropole concerne la préfiguration de l'observatoire. La présente fiche action vise à déployer cette mesure.

un groupe de travail thématique réunissant les acteurs locaux concernés se réunira entre juin et décembre 2021. il travaillera sur la base de retours d'expériences et de la donnée disponible localement. à la fin de l'année, il aura formalisé des propositions de préfiguration et identifié les acteurs et leurs rôles respectifs. ces propositions seront examinées par le comité de pilotage du CLS métropolitain

### 2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

#### Niveau engagement Métropole :

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

#### Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune  
 -->Participer à la démarche/au dispositif  
 -->Accompagner techniquement une démarche/une étude

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

#### Référent :

LE GAC FRANCOIS

#### Chef de projet :

DOURNEAU HELENE

#### Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

#### Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

#### Autre(s) acteur(s) :

-->Autres  
 -->Bordeaux Métropole  
 -->Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

## Fiche n°80

## Expertise bruit

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

La métropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'aménagement ou de construction dans un objectif d'exemplarité. Il ne s'agit pas de financer des études acoustiques réglementaires mais de proposer un appui pour prendre en compte de manière préventive la gêne occasionnée par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain. Cette expertise s'applique préférentiellement dans les secteurs identifiés comme "zones de conflit potentiel" dans les cartes communales des zones à enjeu de bruit annexées au plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain. L'expertise acoustique peut prendre plusieurs formes selon les besoins exprimés : études acoustiques avec recommandations, aide à l'écriture, à l'analyse du volet bruit des marchés publics, concertations riverains par exemple. Cette expertise est particulièrement préconisée dans le cadre de projets de renouvellement urbain, Les secteurs "politique de la ville" étant identifiés comme prioritaires dans le plan de prévention du bruit métropolitain.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Initier la démarche  
 -->Réaliser l'étude  
 -->Participer à l'étude  
 -->Valider les études réalisées par le délégataire  
 -->Réaliser la prestation  
 -->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

DOURNEAU HELENE

**Direction en charge de l'action :**

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

-->Commune

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

## Fiche n°81

## Définition et territorialisation précise des ilots de fraîcheur à l'échelle métropolitaine

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

L'étude de l'A'Urba, intitulée « Adapter les tissus urbains de la métropole bordelaise au changement climatique », a permis d'analyser le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), en qualifiant le risque pour 21 catégories de tissus urbains représentatifs de la Métropole. Toutefois, la qualification des ilots de fraîcheur urbains (IFU) reste pour l'heure relativement floue sur le territoire métropolitain.

Cette action vise donc à donner une définition précise – du point de vue de Bordeaux Métropole – à la notion d'IFU, puis à les cartographier précisément, avec deux objectifs :

- Evaluer le degré d'atteinte de l'objectif relatif à l'accessibilité des IFU.
- Evaluer la pertinence des outils existants (PLU et « guide de conception des espaces publics métropolitains » notamment) quant à la prise en compte des ICU / IFU et les faire évoluer le cas échéant.

En d'autres termes, il s'agit de conduire une étude complémentaire permettant de caractériser la notion d'IFU pour le territoire métropolitain, d'établir sur cette base une définition plus précise des ICU / IFU, puis de les cartographier. Compte tenu de l'expertise développée en la matière par l'A'Urba, cette dernière accompagnera Bordeaux Métropole dans la réalisation de cette action.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude
- >Valider l'étude

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer aux études

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	10 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	10 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	6 000,00 €
2022	4 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

GREGORY SARAH

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

--&gt;A'Urba Agence d'Urbanisme

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							



## Fiche n°82

## Définition d'un protocole propre à la métropole en cas de pic de pollution de l'air

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

En complémentarité avec les actions menées dans le cadre du Contrat local de santé métropolitain, Bordeaux Métropole a inscrit dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique une action visant à définir un dispositif de gestion de crise qui lui est propre, en cas de pic de pollution, en coordination avec la Préfecture, les communes et les acteurs économiques. En effet, les premières investigations dans ce domaine ont montré qu'il n'y a aujourd'hui pas de protocole homogène défini pour toutes les communes de la Métropole et que la diffusion de l'information aux citoyens est bien souvent lacunaire.

Le dispositif pourra en outre aboutir à la définition d'actions opérationnelles visant à réduire les émissions de pollution lors de ces pics, ou l'exposition des personnes fragiles. Elles porteront en particulier sur la mobilité et le stationnement, la gestion des Etablissements Recevant du Public (ERP), la communication de crise.

La Métropole pourra dans ce cadre encourager ses partenaires – en particulier les communes et les entreprises – à prévoir leurs propres protocoles (dans le cadre des Plan de Déplacement des Entreprises par exemple).

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Mener la concertation
- >Réaliser la prestation

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

GALY PASCALINE

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

- >Commune
- >Etat

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

**Fiche n°83**

**Installer des panneaux solaires sur le foncier communal**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.

4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; réalisation des travaux.

Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux négociations
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 000 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	250 000,00 €
2023	450 000,00 €
2024	200 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

CAMBAZARD BORIS

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°84****Réseau de chaleur Mérignac Centre Energies**

Niveau enjeu de l'action : communal

**1- Descriptif :**

Projet de réseau de chaleur biomasse Mérignac Centre Energies.

La chaufferie sera construite sur la parcelle du nouveau stade nautique.

Réseau en cours de commercialisation, 20 GWh à terme, 80% ENR, mise en service en octobre 2022.

8 M€ d'investissement, 4 M€ de subvention.

Concession notifiée en octobre 2020 à la société MCE filiale de Mixener et plus globalement de Bordeaux Métropole Energies.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Valider les études réalisées par le délégataire
- >Réceptionner les travaux
- >Établir le bilan financier de l'opération
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	9 200 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

ROSENER AUDE

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**Autre(s) acteur(s) :**

- >Autres
- >Bordeaux Métropole
- >Commune

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

**Fiche n°85**

**Réseau de chaleur - Bourran**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Réseau de chaleur : études d'opportunité puis poursuite du projet en cas de conclusions favorables

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser la prestation

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	30 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	30 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

GUILLAUME CHRISTIAN

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

**Fiche n°86**

**Réseau de chaleur - Aéroport / accompagnement**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Réseau de chaleur : accompagnement des grands acteurs économiques et portage d'un projet de réseau de chaleur public si opportunité

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Initier la démarche

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	30 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	30 000,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

GUILLAUME CHRISTIAN

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

**Fiche n°87**

**Réseau de chaleur - Le Burck / veille**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Réseau de chaleur : effectuer un veille des opportunités de développement d'un réseau de chaleur à partir des copropriétés.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

- >Initier la démarche
- >Réaliser la prestation

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	30 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	30 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

GUILLAUME CHRISTIAN

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							



## Fiche n°88

## Audit énergétique du patrimoine bâti communal

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Dans le cadre de son Plan d'action air énergie territorial, Bordeaux Métropole vise à accélérer la transition énergétique pour faire du territoire une des premières métropoles à énergie positive en 2050. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'actions coordonnées de l'ensemble des acteurs du territoire visant à développer les énergies renouvelables et à réduire les consommations d'énergie. Le patrimoine bâti public (communal et métropolitain) est une cible majeure.

Bordeaux Métropole propose la mise à disposition d'un conseiller technique expert de l'énergie des bâtiments pour accompagner les communes vers une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine bâti selon 2 approches adaptées à leurs besoins :

- Niveau 1 : la commune ne dispose pas de compétences techniques sur le sujet de l'énergie, le conseiller l'accompagne sur le bilan global de son patrimoine et définit des pistes d'optimisation énergétique.
- Niveau 2 : la commune dispose de compétences techniques sur le sujet de l'énergie, le conseiller l'accompagne sur un pré-diagnostic portant sur 3 bâtiments à enjeux de performance.

Cette mise à disposition d'un conseiller permet à la commune d'accéder automatiquement au club tertiaire porté par la Métropole, club d'échanges de bonnes pratiques entre acteurs privés et publics du territoire qui vise à fédérer autour de l'ambition de métropole à énergie positive. La commune devient alors signataire de la charte Energie-Climat métropolitaine pour marquer son engagement dans la réduction des consommations énergétiques.

Cette fiche s'adresse aux communes n'ayant pas mutualisé avec BM la gestion de leur parc de bâtiments.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude
- >Signer une convention

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	300 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	300 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	100 000,00 €
2023	100 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

BOLLE ASSIYATTE

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°89**

**Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Fiche-action regroupant les dispositifs de mobilisation écocitoyenne sur le territoire, pour les scolaires et les citoyens :

- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable
- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)
- SUPER-DEFIS (ex défi familles à énergie positive) : engagement écocitoyen dans la mise en œuvre d'éco-gestes en matières de d'eau, énergie, déchets, alimentation et déplacements. Ces défis se succèdent dans l'année. Des temps-forts, rencontres et animation leur permettent de suivre leurs progrès.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	940 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	940 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	470 000,00 €
2023	470 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

DRION MAITÉ

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°90**

**Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Cette fiche regroupe 5 réseaux d'échanges pilotés par la Direction énergie, écologie et développement durable sur les enjeux de transition énergétique et écologique :

- Le « Club développement durable des communes », dédié aux chargés de mission DD dans les communes
- « Territoires en transitions », dédié aux élus délégués aux enjeux de développement durable dans les 28 communes
- Le « Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable », un espace multi-acteur dédié à l'alimentation durable
- Le « Réseau des élus à la santé », comme son nom l'indique, destiné aux élus à la santé des communes
- Et enfin le « Réseau des lieux ressources du développement durable », visant le partage d'expérience sur la mobilisation écocitoyenne et éventuellement sur la mutualisation des moyens de ces structures

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

- >Établir le programme
- >Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

- >Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

DRION MAITÉ

**Direction en charge de l'action :**

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

## Fiche n°91

## Plan stratégique Déchets 2026 - Centre de Réemploi et Aire de Recyclage MERIGNAC

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux. Il s'agit de créer un centre de réemploi en lien avec les acteurs du réemploi (ESS, associations...) et une aire de recyclage. Aussi, un besoin d'une emprise foncière d'environ 10 000m<sup>2</sup> est nécessaire à la réalisation de cet équipement.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Établir le programme
- >Réaliser les études préalables
- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- >Lancer des consultations
- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux
- >Céder ou acheter le foncier

**Niveau engagement Commune :**

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Céder ou acheter le foncier

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	4 500 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	800 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	100 000,00 €
2022	100 000,00 €
2023	100 000,00 €
2024	500 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

WECKELS DIDIER

**Direction en charge de l'action :**CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,  
GESTION DES DÉCHETS**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							

**Fiche n°92**

**Plan stratégique Déchets 2026 – expérimentations participatives**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

La responsabilisation des habitants à leur production de déchets est un enjeu fort du Plan stratégique Déchets 2026. Il s'agit à travers des expérimentations participatives d'accélérer les prises de conscience. Ces expérimentations pourront mobiliser les acteurs public, associatif et privé autour de projets innovants relatif aux déchets :

- mobilisation des habitants en faveur de la réduction et de l'amélioration de la valorisation matière -Implantation de mobilier urbain d'apport volontaire (Bègles et Bordeaux)
- Le développement du réemploi dans les centres de recyclages (Gradignan)
- le tri à la source des biodéchets - Déploiement de points d'apport volontaire de restes alimentaires (Mérignac)

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

MESPLE-SOMPS ISABELLE

**Direction en charge de l'action :**

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, GESTION DES DÉCHETS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

## Fiche n°93

**Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025

La commune s'engage dans les actions suivantes à :

- organiser les distributions de composteurs individuels afin d'optimiser le taux d'équipement des foyers et les doter d'une solution de proximité pour la valorisation des matières organiques
- faire la promotion des éco gestes de réduction des déchets dans sa communication ;
- favoriser l'apposition du stop pub notamment dans le logement collectif dans le cadre des actions qu'elle mène avec les bailleurs et syndics.

Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition les outils nécessaire :

- mise à disposition gratuite de composteurs individuels via un conventionnement
- mobilisation d'agents de communication pour la sensibilisation aux écogestes (lors de marchés, événements, animation de quartier)
- distribution de kit de communication dont le stop pub.
- organisation d'opérations de broyage pour les particuliers

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation

**Niveau engagement Commune :**

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :****Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

COUSIN BORIS

**Direction en charge de l'action :**

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,  
GESTION DES DÉCHETS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune



## 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°94****Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.

Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.

La commune s'engage dans les actions suivantes à :

- Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif
- Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public
- Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés
- Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation
- Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole
- Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible.

Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :

- Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...)
- Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public
- Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage)
- Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé
- Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage
- Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :****Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation

**Niveau engagement Commune :**

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

### 3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

### 4 - Acteurs :

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

COUSIN BORIS

**Direction en charge de l'action :**

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,  
GESTION DES DÉCHETS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

**Autre(s) acteur(s) :**

- >Association
- >Autres
- >Bordeaux Métropole
- >Commune

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

**Fiche n°95**

**Plan stratégique Déchets 2026 – densification des points d'apport du verre**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

**1- Descriptif :**

Les performances de tri du verre sur la métropole sont inférieures à la moyenne nationale. C'est pourquoi Bordeaux Métropole a entrepris un projet de densification des points d'apports du verre avec l'objectif d'une colonne pour 500 habitants. L'enjeu est de proposer un maillage efficace pour la collecte du verre et ainsi d'améliorer le recyclage. Les implantations des mobiliers d'apports volontaires seront à déterminer en concertation avec la commune.

**2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**

**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser la prestation  
-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

**Niveau engagement Commune :**

-->Participer à la démarche/au dispositif

**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 500,00 €
--------------------------	------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

**4 - Acteurs :**

**Référent :**

LE GAC FRANCOIS

**Chef de projet :**

MAYAUD DENIS

**Direction en charge de l'action :**

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, GESTION DES DÉCHETS

**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

**5 - Calendrier prévisionnel :**

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							